



WWF

POLICY
PAPER

2022

PRESIDENTIELLE 2022

Les propositions du WWF France pour améliorer l'état écologique de la France

Les Françaises et Français s'apprêtent à élire un nouveau ou une nouvelle président(e) de la République ainsi que de nouveaux députés. Alors que la multiplication des crises - sanitaire, écologique, diplomatique, humanitaire - et leurs conséquences sur la vie des Français concentrent les débats, **ce temps politique doit être l'occasion d'aller au-delà pour s'engager sur un nouveau projet de société**, en particulier pour répondre au réchauffement climatique et à l'effondrement de la biodiversité.

Afin de préparer au mieux ces mesures d'urgence pour le climat et la biodiversité, il est important de réaliser les retards pris dans le chemin à parcourir pour la France. Le Haut Conseil pour le Climat relève que **la trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre de la France n'est pas alignée avec ses objectifs** climatiques nationaux et ses engagements internationaux. Depuis la COP21 et la conclusion de l'Accord de Paris, la France n'a réduit ses émissions de GES que de 1,2% par an en moyenne, loin de ses engagements, conduisant en 2018 à une revue de ses budgets carbone sur la décennie qui reporte l'effort de rattrapage à après 2028. De plus, si les émissions produites sur le territoire national ont baissé de 30 % entre 1995 et 2018, les émissions importées ont augmenté de 78 % en France. **En matière de biodiversité, la France compte parmi les 10 pays du monde abritant le plus grand nombre d'espèces menacées.** 187 espèces ont disparu de France ou sont déjà éteintes au niveau mondial du fait de l'intensification des pratiques agricoles et de l'artificialisation

des sols. En huit ans, de 2008 à 2016, nous sommes ainsi passés d'un quart des oiseaux menacés à un tiers.

Pour les citoyens, la perception de l'action politique sur ces enjeux est de plus en plus brouillée. Il est devenu difficile de s'y retrouver entre les représentants d'une majorité qui défendent leur bilan, soutenant qu'aucun gouvernement n'a jamais fait autant pour l'environnement, et les nombreux observateurs qui estiment que ce n'est pas suffisant au regard de nos objectifs et des limites planétaires. **Il en ressort un besoin d'objectivation à travers des indicateurs clairs pour permettre un débat démocratique éclairé et apaisé.** Il ne s'agit pas de dire qui a fait le plus mais bien de savoir si les programmes proposés par chacun des candidats seront compatibles avec les objectifs à prendre par la France au regard des "limites planétaires". Ces débats essentiels ne sauraient être réduits à se positionner pour ou contre le nucléaire et pour ou contre la chasse, comme cela a été observé dans les thèmes médiatisés de la campagne autour de l'écologie.

Parmi les indicateurs existants et susceptibles d'éclairer le débat, le WWF France mesure tous les ans en partenariat avec le Global Footprint Network l'empreinte écologique de nos modes de consommation et de nos modèles de production sur la planète, en comparant la quantité de ressources naturelles disponibles avec la quantité de ressources naturelles nécessaires pour nous déplacer, nous loger, nous nourrir et consommer. A l'approche des élections, **le WWF France appelle ainsi les candidat.e.s à se positionner clairement sur leur programme en matière de climat et biodiversité : Comment comptent-ils réduire l'empreinte écologique de la France ? Pour rendre la France dans quel état écologique en 2027 ?**

A travers ce livret, le WWF France formule plusieurs propositions à l'attention des candidates et candidats. En premier lieu, le WWF France demande aux candidates et candidats de s'engager à soumettre chacun des décisions politiques prises au cours de leur mandat présidentiel à l'obtention d'un "passe climatique" pour sortir de l'impasse écologique. Il s'agit de faire l'aggiornamento de notre système politique pour mettre les enjeux du climat et de la biodiversité au cœur de toutes les décisions publiques (lois, finances, diplomatie, éducation), en réorganisant nos institutions pour assurer un véritable pilotage politique de la transition. Le WWF France appelle par ailleurs à agir sur trois secteurs prioritaires pour la transition écologique que sont les secteurs de l'agriculture-alimentation, de la mobilité et de la consommation et la production d'énergie en intervenant à la fois sur l'offre et la demande. Enfin, le WWF France appelle à préserver nos écosystèmes naturels terrestres et aquatiques, en métropole et en Outre-mer. Conscient que ces transitions appellent des changements structurels qui vont impacter fortement certains secteurs, le WWF France appelle les futurs responsables politiques à penser l'accompagnement social des réformes, en accompagnant les secteurs et les employés les plus impactés, et à améliorer la participation des citoyens dans la fabrique des décisions publiques.

Au-delà de l'urgence, la transition écologique doit également être perçue comme une opportunité porteuse de nombreux co-bénéfices économiques, sociaux et sanitaires. Sur le plan de l'emploi, le WWF France a démontré, dans le cadre de l'étude *"Monde d'après : l'emploi au cœur de la relance verte"*, qu'un soutien priorisé vers les secteurs clefs de la transition (rénovation énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, électromobilité, transports en commun, vélo, agriculture bio) permettait de soutenir deux fois plus d'emplois qu'un plan de soutien sans ambition écologique.¹ A noter que les territoires ruraux seraient fortement bénéficiaires avec plus de 80% des emplois soutenus localisés hors de l'Ile-de-France. Par ailleurs, alors que les dégradations environnementales touchent en premier lieu les populations les plus fragiles, la transition écologique doit aussi permettre d'améliorer la qualité de vie des français, en réduisant les pollutions, la précarité énergétique, en favorisant une meilleure alimentation, en permettant un accès à une nature préservée.

¹ "Monde d'après : l'emploi au cœur de la relance verte", rapport du WWF France avec EY, juillet 2020

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

1. Mettre le climat et la biodiversité au cœur des politiques publiques et engager les parties prenantes

1.1. Un passe climatique pour mettre le climat et la biodiversité au cœur... des décisions publiques

- 1.1.1. Définir des objectifs écologiques chiffrés, assortis d'échéances et d'indicateurs de suivi clairs
- 1.1.2. Renforcer l'évaluation des lois et décisions publiques au regard des objectifs climat et biodiversité
- 1.1.3. Confier à une institution indépendante comme le Haut Conseil pour le Climat le rôle de "vigie climatique" et la mission d'évaluer les projets de décisions publiques au regard des objectifs écologiques
- 1.1.4. Penser l'accompagnement social des réformes et améliorer la participation des citoyens dans la fabrique des décisions publiques

1.2. Mettre le climat et la biodiversité au cœur... des finances publiques

- 1.2.1. Adopter une loi de programmation pluriannuelle des financements pour la transition écologique
- 1.2.2. Développer le budget vert dans les collectivités avec une obligation pour les régions, départements et grandes intercommunalités

1.3. Mettre le climat et la biodiversité au cœur... de la diplomatie française

- 1.3.1. Positionner la France en championne des négociations européennes pour la transition écologique
- 1.3.2. Négocier un accord international engageant les Etats à inverser la perte de biodiversité avant 2030
- 1.3.3. Négocier un traité sur la prévention des pandémies
- 1.3.4. Solidarité internationale : accroître les financements pour la biodiversité
- 1.3.5. Stopper tout soutien financier public aux projets gaziers et pétroliers à l'étranger dès 2022

1.4. Mettre le climat et la biodiversité au cœur... de l'éducation et la formation, en priorisant les plus jeunes et les décideurs

- 1.4.1. Renforcer le lien à la nature dès le plus jeune âge au travers d'un programme national classes vertes et sorties natures
- 1.4.2. Renforcer la place des enjeux climat et biodiversité dans les programmes scolaires et former les enseignants
- 1.4.3. Former et évaluer les décideurs aux enjeux de la transition écologique, en particulier élus et les hauts fonctionnaires

1.5. Mettre le climat et la biodiversité au cœur... de l'économie, en mobilisant les entreprises et acteurs financiers

- 1.5.1. Amener les entreprises à se doter d'objectifs climat alignés avec les objectifs de la France
- 1.5.2. Renforcer le reporting extra-financier des entreprises
- 1.5.3. Intégrer les enjeux de la transition écologique dans la gouvernance des entreprises
- 1.5.4. Développer la comptabilité multi-capitaux
- 1.5.5. Mettre en place une éco-conditionnalité sur les aides publiques aux entreprises
- 1.5.6. Renforcer la transparence sur l'impact des produits d'épargne des Français
- 1.5.7. Aligner les portefeuilles des institutions financières françaises avec les objectifs climat et accélérer les engagements sur les enjeux biodiversité
- 1.5.8. Recréer les conditions de la confiance dans la taxonomie verte (climat et biodiversité)
- 1.5.9. Intégrer un « réflexe finance » sur l'ensemble des évolutions réglementaires relatives à la transition écologique

2. Accélérer la transition écologique dans les secteurs clefs

2.1. AGRICULTURE-ALIMENTATION

- 2.1.1. Faire évoluer nos modes de production : la révolution agroécologique
- 2.1.2. Faire évoluer nos pratiques de consommation : la révolution du végétal
- 2.1.3. Garantir un revenu décent et renouveler les générations d'agriculteurs : la révolution sociale

2.2. MOBILITE

- 2.2.1. Généraliser et augmenter le montant du forfait mobilité durable
- 2.2.2. Réformer la prime à la conversion automobile pour encourager le report modal
- 2.2.3. Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions en créant une surprime pour les ménages modestes et en renforçant le prêt à taux-zéro
- 2.2.4. Développer un stratégie nationale du covoiturage avec un fonds dédié
- 2.2.5. Soutenir le développement de la pratique du vélo en augmentant la dotation du fonds vélo
- 2.2.6. Développer le transport ferroviaire de passagers et de marchandises
- 2.2.7. Contenir la progression des ventes de modèles SUV en renforçant le malus poids
- 2.2.8. Contenir la progression des ventes de modèles hybrides rechargeables
- 2.2.9. Réformer la fiscalité automobile pour poursuivre la décarbonation des véhicules thermiques vendus en France
- 2.2.10. Accélérer l'électrification des flottes professionnelles privées et publiques
- 2.2.11. Encadrer la publicité automobile

2.3. ENERGIE

- 2.3.1. Organiser un grand débat national sur la politique énergétique de la France (consommation et mix), impliquant l'ensemble des parties prenantes, experts et des citoyens
- 2.3.2. Développer massivement et de manière durable les énergies renouvelables pour rattraper notre retard
- 2.3.3. Maîtriser les consommations énergétiques en réorientant les aides à la rénovation des bâtiments vers la rénovation globale et performante

3. Protéger et restaurer les écosystèmes naturels

3.1. BIODIVERSITE

- 3.1.1. Protéger la biodiversité au travers d'un réseau d'aires protégées efficace, avec un objectif de 10% d'aires en protection forte équitablement réparties sur le territoire national
- 3.1.2. Restaurer 15% du territoire terrestre et maritime français
- 3.1.3. Lutter efficacement contre l'artificialisation des sols en mettant en place des budgets artificialisation sur le modèle des budgets carbone

3.2. FORÊT

- 3.2.1. Gérer durablement les forêts françaises
- 3.2.2. Garantir une consommation responsable des produits forestiers

3.3. FAUNE SAUVAGE

- 3.3.1. Renforcer la lutte contre le trafic d'espèces sauvages en en faisant une priorité à la hauteur des autres trafics (stupéfiants, armes, trafic d'êtres humains)
- 3.3.2. Finaliser et renforcer les plans nationaux d'action sur les grands carnivores et les mettre en œuvre

3.4. OCEAN

- 3.4.1. Développer les Aires Marines Protégées et planifier l'espace maritime
- 3.4.2. Renforcer les conditions de durabilité de la pêche
- 3.4.3. Lutter contre l'exploration/exploitation des ressources marines profondes
- 3.4.4. Lutter contre la pollution plastique

3.5. EAU DOUCE

- 3.5.1. Garantir un partage durable et équitable de la ressource en eau
- 3.5.2. Lutter contre les pollutions issues de l'agriculture

3.6. GUYANE

- 3.6.1. Renforcer la lutte contre l'orpaillage illégal
- 3.6.2. Renforcer la lutte contre la pêche illégale
- 3.6.3. Faire de la Guyane une priorité du quinquennat pour un développement économique et social respectueux de l'environnement

1. Mettre le climat et la biodiversité au cœur des politiques publiques et engager les parties prenantes

1.1. UN PASSE CLIMATIQUE POUR METTRE LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR... DES DÉCISIONS PUBLIQUES

Depuis le début de la Vème République, l'empreinte écologique de la France, mesurée par le WWF au travers de l'indicateur du Jour du dépassement, a largement augmenté. Alors que la France s'est dotée d'une multitude d'objectifs programmatiques relatifs (déploiement des énergies renouvelables, rénovation des bâtiments, déploiement de bornes de recharge électrique, surfaces cultivées en agriculture biologique, réduction des pesticides, protection des espèces), un grand nombre d'entre eux ne sont pas atteints.

Alors que la justice a récemment ordonné à l'Etat de réparer le préjudice écologique causé par le non-respect de ses propres objectifs climatiques, il s'agit de doter la France d'une méthode de décision publique susceptible de garantir la réduction de l'empreinte écologique de la France. Dans cette perspective, **le WWF France propose de soumettre les projets de décisions publiques** (loi, décrets, arrêtés, feuilles de route, feuilles de route stratégiques, engagements internationaux) **susceptibles d'impacter l'empreinte écologique de la France** à une évaluation environnementale, une forme de "*Passe climatique*". **Dans cette perspective, le WWF propose de:** (1) **Définir des objectifs écologiques chiffrés, assortis d'échéances et d'indicateurs de suivi clairs** ; (2) **Renforcer le contrôle des lois et des décisions publiques, au moyen d'une évaluation environnementale** permettant d'éclairer les débats au Parlement et de donner au Conseil constitutionnel la possibilité de censurer des dispositions contraires aux objectifs climat et biodiversité; (3) **Confier à une institution indépendante comme le Haut Conseil pour le climat le rôle de "vigie climatique" et la mission d'évaluer les projets de décisions publiques** au regard des objectifs écologiques définis et en se fondant sur les indicateurs associés; (4) En corollaire du passe climatique, pour sortir de l'impasse écologique, le WWF appelle également les futurs responsables politiques à penser l'accompagnement social des réformes et

améliorer la participation des citoyens dans la fabrique des décisions publiques.

1.1.1. Définir des objectifs sur le climat et la biodiversité, assortis d'échéances et d'indicateurs de suivi clairs

Le WWF France appelle à mettre les objectifs climat et biodiversité au cœur de l'action politique. Dans cette perspective, la France doit d'abord se fixer des objectifs clairs et ambitieux. Certains objectifs existent déjà, d'autres doivent être rehaussés ou précisés. Une priorité du prochain quinquennat devra être de **porter à -55 % l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 par rapport à 1990, afin de le mettre en cohérence avec le nouvel objectif de l'Union européenne.**² Par ailleurs, conformément à la demande du tribunal administratif de Paris, le gouvernement doit publier une **stratégie de rattrapage pour compenser l'excédent d'émissions de GES sur la période 2015–2018.** Au-delà des objectifs d'atténuation, les futurs responsables politiques devront **renforcer les mesures d'adaptation en révisant le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)** qui est actuellement trop lacunaire. Enfin, une autre priorité du quinquennat devra être de **porter les enjeux de protection de la biodiversité à la hauteur des enjeux du climat.**

Ces objectifs devront être traduits dans la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la Stratégie nationale biodiversité (SNB) qui devront être **rendues juridiquement contraignantes avec un pilotage assuré**, non plus au niveau du ministère de la Transition écologique, mais **au niveau du Premier ministre.** Si la SNBC et la SNB font aujourd'hui l'objet d'un suivi piloté par le ministère de la Transition écologique, elle peine à mobiliser les autres ministères. Dans cette perspective, les objectifs de la SNBC et de la SNB devront être traduits en **des indicateurs de moyens et de résultats concrets et compréhensibles** (combien de financements publics mis pour le déploiement de bornes de recharge et combien de véhicules électriques effectivement en circulation ? quels financements publics à l'agriculture bio et quelle surface agricole convertie ?). Il conviendra de préciser **une répartition claire des responsabilités de chaque parties prenantes au moyen d'un mécanisme de transparence et de redevabilité.** Il s'agit de clarifier qui - entre le gouvernement, les collectivités, les différents opérateurs publics, les acteurs économiques, les usagers et consommateurs - est responsable de l'atteinte des différents objectifs, comment chacun rend compte des avancées et que se passe-t-il en cas de non atteinte des objectifs. Cette gouvernance renouvelée doit permettre de piloter la transition de manière plus continue et transparente pour garantir l'atteinte de nos objectifs. La nouvelle stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC)³ dont le

² Dans le cadre du Green Deal, les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés à collectivement réduire leurs émissions d'au moins 55 % d'ici à 2030, par rapport aux niveaux de 1990.

³ La SFEC englobe la loi de programmation quinquennale sur l'énergie et le climat (LPEC), qui doit être adoptée avant la fin du premier semestre 2023 et déclinée par la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3e édition), le Plan

processus de consultation vient d'être engagé pour un aboutissement à 2023-2024 constitue une excellente opportunité pour réétudier les modalités de suivi de nos objectifs.

1.1.2. Renforcer l'évaluation des lois et décisions publiques au regard des objectifs climat et biodiversité

Une évaluation environnementale renforcée des lois et décisions publiques est nécessaire pour atteindre les objectifs définis de lutte contre le réchauffement climatique et de protection de la biodiversité. C'est le constat que porte le HCC dans son rapport "Evaluer les lois en cohérence avec les ambitions", publié en décembre 2019 : « *Avec seulement 3% des articles de lois actuellement évalués sous l'angle du climat, la France ne pilote pas sa stratégie pour atteindre la neutralité carbone* ». Dans ce rapport commandé par le gouvernement, le HCC souligne que **les évaluations doivent s'appliquer à l'ensemble des lois susceptibles d'influencer les émissions de GES.**

Cette évaluation environnementale renforcée pourrait être réalisée par une autorité administrative indépendante et devra s'appliquer en 2 temps : (1) sur le texte présenté par le gouvernement en amont du débat au Parlement (*ex ante*) et (2) sur le texte adopté par le Parlement, avant sa promulgation (*ex post*). **Ainsi à chaque étape de la prise de décision publique, l'évaluation opérée par cette institution indépendante permettra de savoir si la décision envisagée est compatible ou non avec les objectifs écologiques de la France.** Un avis négatif rendu par cette autorité indépendante après l'évaluation du projet de décision pourra **amener le juge compétent à déclarer irrecevable un projet de décision publique incompatible avec les objectifs** français de lutte contre le réchauffement climatique et de protection de la biodiversité. Par exemple, le Conseil Constitutionnel pourrait se fonder sur un avis négatif pour déclarer irrecevables des dispositions législatives incompatibles avec les objectifs écologiques de la France lors du contrôle qu'il opère sur la loi avant sa promulgation.

Par ailleurs, le WWF France propose d'étudier la **possibilité pour les parlementaires de solliciter une évaluation d'impacts spécifiques sur certaines propositions d'amendements** susceptibles d'impacter significativement le climat et/ou la biodiversité. Cela permettrait notamment de solliciter des éléments d'analyse complémentaires sur certains amendements portés par le gouvernement au moment des débats parlementaires et qui n'ont donc pas pu faire l'objet d'une évaluation *ex ante*.

Au-delà des textes de lois, ce type d'évaluation pourrait également s'appliquer à l'ensemble des décisions publiques, notamment aux textes réglementaires et

feuilles de route stratégiques.

1.1.3. Confier à une institution indépendante comme le Haut Conseil pour le Climat le rôle de “vigie climatique” et la mission d’évaluer les projets de décisions publiques au regard des objectifs écologiques

Le WWF propose de faire évoluer le Haut Conseil pour le Climat vers une autorité administrative indépendante chargée de l’évaluation environnementale de toutes les décisions publiques. De la même manière que la Cour des comptes est chargée de veiller à la régularité des finances publiques et certifie les comptes de l’Etat selon le principe admis de « sérieux budgétaire », le HCC pourrait se voir confier le rôle de “vigie climatique”. Il s’agit d’en faire l’institution clef de voûte, garante du « sérieux environnemental » et de l’atteinte de nos objectifs nationaux et internationaux en se fondant sur les indicateurs associés.

A ce titre, il convient de **faire évoluer les statuts du HCC** et de le **doter de moyens financiers renforcés** pour lui permettre d’assurer cette mission d’évaluation ex-ante et ex-post des décisions sur le climat et la biodiversité. Les statuts devront permettre de garantir l’indépendance de ce travail vis-à-vis du pouvoir politique. Le WWF France appelle par ailleurs à **instaurer un rendez-vous annuel pour présenter l’avancement sur nos objectifs climat et biodiversité.** Cette présentation pourrait être confiée au HCC renouvelé chargé de **publier annuellement un Rapport sur l’état écologique de la France.** Il y présenterait une revue critique de l’avancée sur les différents objectifs programmatiques et indicateurs associés et formulerait, le cas échéant, des recommandations pour garantir leur atteinte. Ce rapport pourrait être présenté et **discuté devant le Parlement.** Le HCC pourrait par ailleurs voir ses liens avec le Parlement renforcés au travers d’**une évaluation environnementale renforcée des lois.**

Au-delà du climat, le WWF France appelle à **renforcer l’implication du HCC sur les enjeux de protection de la biodiversité** que l’on sait étroitement liés aux enjeux de lutte contre le dérèglement climatique. Enfin, en plus des objectifs nationaux, le WWF France propose de confier au HCC **un rôle de suivi des négociations climatiques internationales,** en prévoyant au retour des COP **un avis systématique destiné à traduire en termes de recommandations concrètes les engagements pris par la France à l’international,** à la fois dans le périmètre du système des Nations Unies (décisions de la CCNUCC, de la CBD, etc.) et hors de ce périmètre (participation à des coalitions, signatures de déclarations ad hoc).

1.1.4. Penser l'accompagnement social des réformes et améliorer la participation des citoyens dans la fabrique des décisions publiques

Si la prise de conscience environnementale est de plus en plus partagée, la crise des gilets jaunes a rappelé le risque que certaines mesures en faveur de la transition écologique soient considérées comme injustes socialement. Le WWF invite les futurs responsables politiques à veiller à ce que les réformes engagées pour la transition écologique fassent l'objet d'un véritable accompagnement social. Il s'agit de **mettre en place toutes les mesures d'accompagnement nécessaires (prêts à taux zéro, crédits d'impôt, TVA réduite etc.), avec une attention particulière sur les besoins primaires** (se loger, se nourrir, se déplacer). Le WWF France appelle pour chaque projet de réforme à évaluer l'éventuel impact social et, en fonction, à **mener un dialogue autour de stratégies d'accompagnement des employés des filières les plus exposées aux pertes d'emploi**, afin d'anticiper les reconversions d'emplois et les transitions territoriales à mener sur les sites touchés. Il s'agit d'organiser un dialogue avec syndicats, entreprises et territoires par filière avec une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences sur la décennie à venir en identifiant les instruments et outils d'accompagnement pertinents en fonction des situations : reconversion, formation, apprentissage, contrat de transition territoriaux.

Par ailleurs, alors que la défiance des citoyens envers les institutions et les responsables politiques est devenue une constante des sondages, l'association des citoyens à la fabrique des décisions publiques est désormais présentée comme un nouvel impératif de l'action publique. Le dernier baromètre de la confiance politique de CEVIPOF relève que 64% des enquêtés estiment que « la démocratie fonctionnerait mieux en France si les citoyens étaient associés de manière directe (pétitions, tirage au sort) à toutes les grandes décisions politiques ». Si des initiatives ont déjà été prises en ce sens, notamment sur les enjeux environnementaux qui ont été l'objet de la Convention citoyenne pour climat, elles doivent encore être améliorées. A titre d'exemple, la communication autour de la Convention citoyenne avait conduit à des déceptions des citoyens engagés, constatant que le projet de loi climat et résilience issu de leurs réflexions était très en deçà de l'ambition fixée par les citoyens. Le WWF France appelle les futurs responsables politiques à tirer les leçons de la Convention Citoyenne pour le Climat pour **mettre en place des dispositifs de participation citoyenne réguliers, avec une communication claire sur les modalités de prise en compte des propositions des citoyens par les responsables politiques.**

1.2. METTRE LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR... DES FINANCES PUBLIQUES

1.2.1. Adopter une loi de programmation pluriannuelle des financements pour la transition écologique

Le WWF France soutient la proposition formulée par les think tanks I4CE, IDDRI, OFCE et Institut Delors de **mettre en place une Loi de programmation pluriannuelle des finances pour le climat⁴, à laquelle il convient d'ajouter les enjeux de biodiversité**. L'atteinte de nos objectifs climat et biodiversité nécessite une transformation profonde de notre économie qui doit être programmée et accompagnée. Si des financements existent pour le climat et la biodiversité, ils sont encore insuffisants et ne sont pas sécurisés dans le temps. Afin d'embarquer l'ensemble des parties prenantes, il est essentiel de donner de la visibilité sur les investissements publics alloués aux secteurs clés pour la transition. Ce type de loi de programmation existe dans d'autres domaines, notamment la défense et la recherche. Une telle loi, votée au début du quinquennat, **permettrait ainsi de définir (1) les trajectoires de financement pour les secteurs clefs de la transition et dispositifs d'aides publiques, (2) les moyens nécessaires pour les opérateurs publics de la transition, (3) la trajectoire de réduction et sortie des dépenses néfastes, (4) le verdissement des différents financements (aide publique au développement, aides aux entreprises, dotations aux collectivités)**. En miroir du rôle du Haut Conseil des Finances publiques, émanation de la Cour des comptes, sur le contrôle de la cohérence des lois de finances par rapport aux engagements de trajectoire des finances publiques, **le Haut Conseil pour le Climat pourrait être chargé de contrôler la cohérence de cette loi de programmation avec les objectifs climat et biodiversité, ainsi que la cohérence des lois de finances annuelles avec la loi de programmation**.

1.2.2. Développer le budget vert dans les collectivités avec une obligation pour les régions, départements et grandes intercommunalités

Le gouvernement publie chaque année depuis 2019 une évaluation environnementale de son budget, laquelle est annexée à son projet de loi de finances. Cet exercice dit "budget vert" permet de donner à voir l'impact environnemental des dépenses publiques⁵, lesquelles sont classées comme

⁴ "Climat : quels investissements pour le prochain quinquennat ?", co-écrit avec I4CE, iddri, OFCE et l'Institut Delors, décembre 2021

<https://www.i4ce.org/download/climat-investissements-prochain-quinquennat/>

⁵ 6 critères sont pris en compte : lutte contre le changement climatique ; adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ; gestion de la ressource en eau ; économie circulaire, déchets et prévention des risques technologiques ; lutte contre les pollutions ; biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

favorables, défavorables ou neutres. I4CE a co-construit une méthodologie d'évaluation climat des budgets locaux avec plusieurs collectivités et experts. Plusieurs collectivités parmi lesquelles Paris, Strasbourg, Lille, Lyon et Oslo se sont déjà engagées dans l'exercice. Il s'agirait désormais de **le rendre contraignant pour les plus grandes collectivités (régions, départements et grandes intercommunalités)**. Si le budget vert ne présente qu'une « photographie » de l'impact environnemental du budget, il constitue un préalable à l'adoption d'une trajectoire de développement des dépenses publiques favorables et de réduction des dépenses néfastes. Par ailleurs, il permet de mettre en regard les financements disponibles par rapport aux missions dévolues aux collectivités. Alors que plusieurs représentants de collectivités ont alerté sur le manque de moyens des collectivités pour mettre en œuvre la transition écologique, cela **permettrait d'évaluer les éventuels manques et de mettre en place des mesures pour y répondre**.

1.3. METTRE LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR... DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

A l'échelle de la planète, la température moyenne a déjà augmenté de 1,1°C et 40 000 espèces sont désormais menacées d'extinction. Dans ce contexte, il incombe à la France une double responsabilité sur la scène internationale en matière de lutte contre le dérèglement climatique et de préservation de la biodiversité. Alors que les engagements pris par la communauté internationale mènent vers un réchauffement de 2,4°C et que la France figure parmi les émetteurs historiques, elle doit entraîner la communauté internationale pour soutenir l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C°. Compte-tenu de la biodiversité exceptionnelle qu'elle abrite (10% des espèces connues) sans parvenir à la protéger (près de 18% des espèces menacées), la France a également une responsabilité dans la négociation d'un accord international pour mettre un terme à l'effondrement de la biodiversité.

1.3.1. Positionner la France en championne des négociations européennes pour la transition écologique

Alors que la France vient de prendre la Présidence de l'Union européenne (PFUE) pour une durée de 6 mois, le WWF France appelle les futurs responsables politiques à affirmer l'engagement à positionner la France comme championne des négociations européennes pour la transition écologique, en s'assurant d'une mise oeuvre ambitieuse du Green Deal européen.

Parmi les dossiers en cours de négociation, le WWF France attire l'attention sur plusieurs dossiers stratégiques : la taxonomie verte dont le succès

nécessite que la France renonce à soutenir le nucléaire et le gaz fossile pour défendre une classification fondée sur la science autour des critères de durabilité fixés (**cf. propositions 1.5.8.**) ; le renforcement de la durabilité par les entreprises dans le cadre de la révision des directives européennes Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et Sustainable corporate governance (SCG) (**cf. propositions 1.4.1.**) ; la lutte contre la pêche illégale (**cf. proposition 3.4.2.**) ; la réforme ambitieuse du marché carbone européen qui nécessite notamment la suppression à brève échéance des quotas gratuits en lien avec la mise en place d'un Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières ambitieux couvrant les secteurs à fortes émissions ; la fin de vente des véhicules thermiques en 2035, voire plus tôt ; la transformation du nouveau Fonds Social Climat pour accompagner les ménages ; le texte sur la déforestation importée qui constitue une bonne base de travail mais doit encore être renforcé ; l'adoption d'une législation européenne ambitieuse sur la restauration des écosystèmes avec un objectif de 15% de restauration des terres et mers européennes d'ici 2030 (**cf. proposition 3.1.2**) ; le règlement sur l'usage des sols et forêts (LULUCF) qui ne doit pas permettre l'intégration de tout le secteur agricole, ce qui amènerait à compenser les émissions de ce secteur par la plantation d'arbres - au lieu de les réduire à la source.

Le WWF France se tient à la disposition des candidats pour préciser ses recommandations sur ces différents dossiers.

1.3.2. Négocier un accord international engageant les Etats à inverser la perte de biodiversité avant 2030

Les Etats se réuniront en 2022 pour négocier et adopter un accord international pour protéger la biodiversité. Dans ce contexte, le WWF France demande à la France de mobiliser sa diplomatie pour faire adopter un accord international susceptible d'enrayer et d'inverser la perte de biodiversité avant 2030. En particulier, le WWF propose de **rehausser l'ambition générale du projet d'accord pour le doter de l'objectif d'inverser la perte de biodiversité d'ici 2030 pour obtenir un monde "positif en nature"** (où l'on observe davantage de nature qu'il n'y en avait en 2020). Aussi, le WWF propose de renforcer les objectifs sectoriels relatifs à la restauration (au moins 50 % des écosystèmes dégradés), à la protection (30% des zones terrestres et maritimes), à la lutte contre l'extinction des espèces, à la lutte contre le réchauffement climatique (en reconnaissant le potentiel des solutions fondées sur la nature à cet égard), et à la santé (en mentionnant explicitement les causes directes et indirectes des pandémies : commerce d'espèces sauvages à risque, consommation de viande d'animaux sauvages, systèmes alimentaires non durables comme l'élevage intensif de bétail, et la conversion des terres pour l'agriculture). Par ailleurs, le WWF propose de **doter les secteurs productifs d'objectifs sectoriels**, par exemple en dotant le secteur agro-alimentaire d'objectifs de développement de l'agroécologie et de réduction de moitié de l'empreinte écologique de l'alimentation et de réduction de moitié des déchets alimentaires. Enfin, le

WWF relève la nécessité d'**inscrire dans cet accord l'engagement des acteurs financiers publics - notamment les banques publiques de développement - et privés à cesser de subventionner la destruction des écosystèmes et à accroître les financements dédiés à la biodiversité.** Un tel accord représente une opportunité : le développement d'un modèle économique dont les activités contribuent à restaurer et protéger la nature pourrait créer près de 400 millions d'emplois d'ici 2030.

1.3.3. Négocier un traité sur la prévention des pandémies

Qu'elle qu'en soit la cause, la pandémie de Covid-19 a été l'occasion de renforcer notre compréhension des interactions entre destruction de la biodiversité et émergence des pandémies : alors que le déclin de la biodiversité provoque une sélection des souches pathogènes les plus nocives par un effet "d'entonnoir génétique", la destruction des habitats naturels accroît la promiscuité entre espèces (à l'état sauvage, en captivité ou en élevage) et augmente par suite le risque de mutation et de transmission des agents pathogènes à l'Homme (les zoonoses). Suite à l'appel lancé en mars 2021 par 26 chefs d'Etat, le président du Conseil européen et le directeur général de l'OMS, l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) réunie en session extraordinaire a lancé, le 1er décembre 2021, des négociations en vue de l'adoption d'un traité de prévention et de riposte aux pandémies. Dans ce contexte, le WWF appelle les futurs responsables politiques à mobiliser la diplomatie française pour **faire adopter un traité qui reconnaisse que le commerce d'espèces sauvages à haut risque ainsi que la conversion des terres constituent des facteurs de risque de pandémies, et qui enjoigne par suite les Etats à adopter des règles strictes pour prévenir l'émergence de futures zoonoses.**

1.3.4. Solidarité internationale : accroître les financements pour la biodiversité et accélérer la restauration des terres

Si la France est relativement ambitieuse sur l'intégration des enjeux climatiques dans son aide publique au développement avec l'engagement de l'Agence Française de Développement d'être 100% compatible avec l'Accord de Paris, les enjeux de préservation de la biodiversité sont encore peu intégrés. La pandémie Covid-19 a rappelé que la déforestation et plus largement la destruction d'habitats naturels sont des facteurs clefs pour l'émergence de zoonoses et que les principaux fronts de destruction de ces écosystèmes se situent dans les pays du Sud. Ainsi, le WWF France appelle à **(1) traduire dans les prochaines lois de finances l'engagement de porter les fonds dédiés à l'aide publique au développement à au moins 0,7% du RNB en 2025 tel que recommandé par les Nations Unies⁶ (2)**

⁶ Le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une augmentation de près d'un milliard affecté aux crédits de la mission "Aide publique au développement". Cette augmentation correspond à 0,56% du RNB conformément à l'objectif fixé par Emmanuel Macron et constitue une première étape vers l'objectif de 0,7% en 2025 inscrit dans la Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, LOPDSI) et qui devra être traduit dans les prochaines lois de finances.

flécher clairement dans le cadre du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) au moins 877 millions d'euros annuels vers les projets de maintien de la biodiversité (3) mobiliser l'Agence Française de Développement (AFD) auprès de ses banques publiques de développement partenaires pour renforcer le financement de la biodiversité à l'international en verdissant leurs portefeuilles et en financement davantage de projets verts, tel que le WWF dans un rapport dédié⁷. Le WWF France appelle à porter une attention particulière sur les projets de restauration en mobilisant des financements publics et privés.

1.3.5. Stopper tout soutien financier public aux projets gaziers et pétroliers à l'étranger dès 2022

Sur la période 2010-2019, l'agence de crédit export française a octroyé près de 9,3 Mds€ de garanties publiques sous forme d'assurance-crédit pour des projets d'hydrocarbures, et moins de 5% de ce montant a bénéficié aux PME-ETI françaises. Alors qu'elle s'y était déjà engagée au G7 de 2016, à l'horizon 2025, la France a signé, en marge de la COP26, une déclaration visant à mettre un terme aux financements publics directs à l'international des projets d'énergies fossiles d'ici à la fin 2022. Cette déclaration appelle à adapter la loi française qui fixe au 1er janvier 2025 la date de fin des garanties à l'export pour les projets d'exploration et exploitation de nouveaux gisements pétroliers et au 1er janvier 2035 pour les projets gaziers. Le WWF France propose **(1) d'inscrire cet engagement dans la loi⁸ pour garantir sa mise en œuvre au plus tard au 1er janvier 2023 (2) de lever les doutes sur la portée de cet engagement en réaffirmant la politique de la France de ne pas faire de dérogation pour les dispositifs de capture carbone (3) d'appliquer cet objectif aux infrastructures de transport et de stockage des hydrocarbures liquides et gazeux, ainsi qu'aux centrales thermiques dont les émissions sont supérieures à 100gCO₂/kWh**. Ces principes doivent également structurer l'engagement des Etats membres de la coalition Export Finance for Future emmenée par la France.

Le WWF France soutient par ailleurs :

- l'adoption d'un moratoire international sur l'exploitation minière des fonds marins **(cf. proposition 3.4.)** ;
- l'adoption d'un accord international pour lutter contre la pollution plastique **(cf. proposition 3.4.4.)** ;
- Des mesures de protection de l'herbier de posidonie dan le cadre de la coalition pour une Méditerranée exemplaire **(cf. propositions 3.4.5.)**

⁷ Public development banks and biodiversity, Rapport du WWF international, Mai 2021

https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/20210621_summary_public_development_banks_and_biodiversity_wwf_the_biodiversity_consultancy_min.pdf

⁸ modification de l'article L432-1 du code des assurances

1.4. METTRE LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR... DE L'ÉDUCATION ET LA FORMATION, EN PRIORISANT LES PLUS JEUNES ET LES DÉCIDEURS

Alors que l'environnement est une des principales préoccupations des Français⁹, l'adoption de comportements cohérents avec les impératifs environnementaux reste le fait d'une poignée d'individus. Convaincu que l'action réglementaire ne suffit pas à elle seule pour créer de l'adhésion et a fortiori pour installer une nouvelle norme, le WWF France appelle à faire de l'éducation et de la formation aux enjeux de protection de l'environnement une priorité du prochain quinquennat, en priorisant les plus jeunes et les décideurs. Les propositions ci-après pourraient être débattues dans le cadre d'États généraux de la formation aux enjeux de la transition écologique ou bien d'une loi dédiée.

1.4.1. Renforcer le lien à la nature dès le plus jeune âge au travers d'un programme national classes vertes et sorties natures

A rebours de ce mythe d'une "génération climat" largement relayé par les médias, plusieurs études démontrent une réalité bien plus complexe. D'après une étude menée en 2021 par le collectif de sociologues *Quantité Critique* pour le journal La Croix, "seuls" 37% des 16-30 ans se sentent mobilisés en faveur de l'écologie¹⁰. Les jeunes Français engagés pour le climat sont par ailleurs peu représentatifs de la population française, 72% d'entre eux étant issus des catégories socioprofessionnelles les plus favorisées. Un nombre croissant d'études menées au cours des deux dernières décennies démontre que les individus qui ont reçu une éducation à la nature dans leur enfance sont plus enclins à s'engager pour la cause environnementale à l'âge adulte. Or, de plus en plus d'enfants n'ont pas accès à la nature : les enfants passent dix fois moins de temps dehors qu'il y a 30 ans, et 4 enfants sur 10 ne jouent jamais dehors pendant la semaine. Il est nécessaire de développer une culture du vivant et de renforcer le sentiment d'appartenance à la nature en développant durablement le contact des enfants avec celle-ci. Dans cette perspective, le WWF France propose la **création d'un programme national de classes vertes et de sorties natures pour que tous les enfants puissent bénéficier de ces immersions à plusieurs moments de leur scolarité**. Cela implique de doter les acteurs de l'éducation des moyens financiers, humains, logistiques et réglementaires nécessaires pour mettre en œuvre un tel programme.

⁹ Baromètre annuel de l'ADEME « Représentations sociales du changement climatique », octobre 2021 <https://presse.ademe.fr/2021/10/changement-climatique-les-francais-de-plus-en-plus-engages-et-favorables-a-des-mesures-fortes-de-politique-publique.html>

¹⁰ 19% sont "indifférents" aux enjeux écologiques, 38% des "soutiens distants", et 6% "opposants". On compte parmi les "soutiens" de la cause écologique 18% d'"éco-investis" et 19% de "modernistes", soucieux de l'environnement de manière modérée mais convaincus que la solution réside dans la technologie et le capitalisme.

1.4.2. Renforcer la place des enjeux climat et biodiversité dans les programmes scolaires et former les enseignants

Bien que la transition écologique soit présente de manière transversale dans les enseignements des premier et second degrés, en particulier dans les cours de biologie et de géographie au second degré, l'apport de connaissances sur l'environnement reste insuffisant pour permettre le développement d'une vision systémique des problématiques environnementales, la formation d'une pensée rationnelle en matière d'écologie, et la formulation de choix éclairés en phase avec les enjeux environnementaux. Cela contribue notamment à expliquer l'incohérence entre l'engagement moral et les comportements individuels d'un grand nombre de personnes. En complément d'un contact renforcé des enfants avec la nature, le WWF France appelle à **accentuer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les programmes scolaires en repensant l'ensemble des contenus, en particulier au collège et au lycée**, à travers le prisme de la crise écologique, à **doter les enseignants de l'école primaire des moyens et à développer la formation initiale et continue de tous les enseignants des premier et second degrés sur les enjeux climat et biodiversité.**

1.4.3. Former et évaluer les décideurs aux enjeux de la transition écologique, en particulier élus et les hauts fonctionnaires

Les agents publics ne sont pas suffisamment formés aux enjeux de la transition écologique, en témoignent plusieurs tribunes récentes signées par des collectifs d'agents publics ou d'élèves hauts-fonctionnaires.¹¹ Un besoin confirmé par une enquête menée par le collectif "Une fonction publique pour la transition écologique" qui relève un fort intérêt de la part des agents mais que ces formations restent globalement en-deçà des attentes des agents. Si certaines écoles ont déjà initié des nouveaux enseignements, cela reste encore marginal et pas encore à la hauteur des enjeux. Partant de ce constat, le WWF France appelle à **faire de la formation aux enjeux de climat et de biodiversité, une priorité dans la formation initiale et continue des décideurs publics.** Dans cette perspective, il est nécessaire de **changer le référentiel des compétences attendues dans les écoles de hauts fonctionnaires.** Il s'agit là d'une décision administrative qui peut être prise

¹¹ Tribune publiée dans Le Monde en décembre 2019 le signée par plus de 100 agents du service public « Répondre au défi climatique nécessite de former l'ensemble des agents publics »

https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/12/03/repondre-au-defi-climatique-necessite-de-former-l-ensemble-des-agents-publics_6021502_3232.html

Tribune publiée dans Le Monde en septembre 2020 par trois fonctionnaires et experts de l'action publique "l'écologie ne fait toujours pas partie du logiciel de la haute administration"

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/09/11/urgence-climatique-l-ecologie-ne-fait-toujours-pas-partie-du-logiciel-de-la-haute-administration_6051824_3232.html

Tribune publiée dans Le Monde en juin 2021 signée par un collectif de 138 élèves-hauts-fonctionnaires « Nous, élèves de la haute fonction publique, demandons à être formés à la transition écologique »

https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/06/21/nous-eleves-de-la-haute-fonction-publique-demandons-a-etre-formes-a-la-transition-ecologique_6085085_3232.html

rapidement par chaque ministère de tutelle sur demande du Premier Ministre. En complément, il convient de **mettre en place un programme de formation continue avec un caractère obligatoire¹²** pour les fonctionnaires en poste et d'**intégrer la connaissance et l'engagement sur les enjeux de la transition dans les critères de recrutement et d'évaluation des fonctionnaires**. Considérant que la formation ne doit pas seulement être dispensée auprès des fonctionnaires mais également des élus, le WWF France appelle également les futurs responsables politiques à **créer un programme de leadership sur les enjeux de la transition pour tous les ministres à leur entrée au gouvernement**.

1.5. METTRE LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR... DE L'ÉCONOMIE, EN MOBILISANT LES ENTREPRISES ET ACTEURS FINANCIERS

Les acteurs économiques et financiers sont des acteurs indispensables pour assurer la transition écologique. Alors que le développement de la RSE appelle les entreprises à mieux intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux dans leurs activités, il convient d'aller plus loin et de réformer en profondeur les principes et outils de gestion des entreprises pour mettre ces enjeux au cœur des décisions. Ces propositions pourraient être débattues dans le cadre d'**une LoEli Pacte 2¹³**. Plusieurs des recommandations présentées ci-après sont portées au niveau européen dans le cadre des négociations sur les directives *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) et *Sustainable corporate governance* (SCG) mais peuvent être mises en œuvre de manière anticipées au niveau national, la France ayant historiquement été en avance sur la réglementation relative à la responsabilité environnementale des entreprises.

1.5.1. Amener les entreprises à se doter d'objectifs climat alignés avec les objectifs de la France

Les objectifs environnementaux définis au niveau mondial, européen et national ne sont pas traduits au niveau des entreprises. Il manque ce maillon pour assurer que l'activité économique est bien alignée avec nos objectifs de politiques publiques. Le WWF France appelle ainsi à **rendre obligatoire pour les entreprises le fait de se doter d'objectifs de durabilité alignés avec les objectifs de politiques publiques tels que l'Accord de Paris, la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), la Convention sur la diversité biologique, etc..** Ces objectifs devront être spécifiques à l'entreprise, basés

¹² L'étude menée par le collectif "Une fonction publique pour la transition écologique" pointe la nécessité de conférer un caractère obligatoire à ces formations.

¹³ LOI n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038496102/>

sur des fondements scientifiques, mesurables, avec une échéance claire et être adossés à un plan de transition. Il existe déjà plusieurs initiatives pour accompagner les entreprises dans la définition d'objectifs telles que l'initiative Climate Science-Based Target (SBTi) portée par le WWF dans laquelle plus de 2000 entreprises dans le monde se sont engagées à se fixer des objectifs climatiques alignés avec la science, ou les engagements Zéro Déforestation Nette. Il s'agit désormais de passer à l'échelle, en faisant une obligation légale **pour les entreprises de plus de 250 salariés.**

1.5.2. Renforcer le reporting extra-financier des entreprises

Les réglementations européenne et française obligent les grandes entreprises à publier un certain nombre d'informations concernant leurs politiques environnementales et sociales au travers d'une déclaration de performance extra-financière (DPEF). En l'état, les informations environnementales divulguées sont trop lacunaires et ne permettent ainsi pas d'estimer l'engagement réel des sociétés au regard des politiques en matière d'environnement. Dans le cadre des débats européens sur la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), le WWF demande à ce que les entreprises **renforcent la divulgation d'informations prospectives, à travers l'adoption d'objectifs de durabilité mesurables** (cf. ci-avant) **et la publication d'un plan d'investissement et de dépenses impactant l'environnement.** Cela va dans le sens d'une évolution de la DPEF vers une **déclaration de performance intégrée (DPI)**, c'est-à-dire intégrant des informations financières aux informations extra-financières.¹⁴ Le WWF appelle par ailleurs à **élargir l'obligation de reporting aux entreprises de plus de 250 salariés (contre 500 actuellement) ainsi qu'aux PME de plus de 20 salariés des secteurs à fort impact environnemental.**

1.5.3. Intégrer les enjeux de la transition écologique dans la gouvernance des entreprises

Dans le cadre des débats européens, le WWF demande à ce que **les objectifs de durabilité soient explicitement intégrés dans les obligations des dirigeants d'entreprises et à ce que leur rémunération soit liée de façon significative (par exemple à hauteur de 50%) à l'atteinte de ces objectifs.** Cette proposition est également soutenue dans le rapport remis par Bris Rocher au gouvernement en octobre 2021.¹⁵ Le WWF recommande par ailleurs que **les parties prenantes soient davantage incluses dans la gouvernance des entreprises.** Il s'agirait par exemple,

¹⁴ Ces propositions s'appuient en grande partie sur des recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Autorité des Marchés Financiers. Ces propositions sont par ailleurs soutenues par de nombreuses entreprises (dont Carrefour, Groupama, Auchan, Mirova, Fleury Michon, Séché Environnement, etc.), associations professionnelles (OREE, Collège des directeurs du développement durable), ONG (WWF France, Fondation Nicolas Hulot, etc.), institutions (Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, Société Française des Analystes Financiers), et académiques.

¹⁵ "Repenser la place des entreprises dans la société : bilan et perspectives deux ans après la loi Pacte", Dirigé par Bris Rocher, président-directeur général du Groupe Rocher, octobre 2021

d'intégrer des experts des enjeux environnementaux dans les conseils d'administration et/ou d'organiser la formation des membres du conseil d'administration.

1.5.4. Développer la comptabilité multi-capitaux

Alors que les normes comptables sont au cœur des mécanismes de gestion et de valorisation des entreprises, elles ne donnent pas une image fidèle de leur gestion des capitaux naturels (matières premières agricoles, impact sur la ressource en eau, etc.) et sociaux. Si le développement de la RSE et l'évolution de la réglementation appellent les organisations, notamment les entreprises, à mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux dans leurs activités et à transformer leurs modèles d'affaires, les capitaux naturels demeurent absents de la comptabilité, laquelle reste basée sur des informations strictement financières. Dans son rapport remis au gouvernement en octobre 2021¹⁶, Bris Rocher indique : *“Pour accompagner les sociétés dans la transition écologique et sociale, une refonte des systèmes comptables et de reporting apparaît à terme indispensable. Il s'agira à l'avenir de compter ce qui compte vraiment ; ce que devront impérativement refléter les bilans et comptes de résultat des entreprises.”* De même, dans leur rapport commandé par le gouvernement¹⁷, Nicole Notat et Jean-Dominique Senard recommandent d'engager *“une étude concertée sur les conditions auxquelles les normes comptables doivent répondre pour servir l'intérêt général et la considération des enjeux sociaux et environnementaux”*. Plusieurs chercheurs et organisations proposent déjà des méthodologies permettant d'intégrer les enjeux environnementaux et sociaux en comptabilité. Le WWF France appelle les responsables politiques à **accompagner la mise en place d'une comptabilité sociale et environnementale des organisations.**

1.5.5. Mettre en place une éco-conditionnalité sur les aides publiques aux entreprises

Dans le cadre des plans d'urgence et du plan de relance, l'Etat a débloqué des soutiens financiers inédits à destination des entreprises dans le but de contenir la crise économique. Si ces soutiens sont nécessaires pour la préservation des activités économiques et des emplois, ces aides financées par le contribuable ne sauraient être attribuées sans contrepartie, notamment en matière de transition écologique. Des premières mesures d'éco-conditionnalité ont été adoptées dans les lois de finances rectificatives pour 2020, notamment concernant les prises de participation de l'Etat dans le cadre du plan relance, mais restent très restreintes. Dans son rapport annuel de juin 2021¹⁸, le Haut Conseil pour le Climat (HCC) indique que : *« L'analyse*

¹⁶ “Repenser la place des entreprises dans la société : bilan et perspectives deux ans après la loi Pacte”, Dirigé par Bris Rocher, président-directeur général du Groupe Rocher, octobre 2021

¹⁷ « Entreprise et intérêt général » : remise du rapport de Jean-Dominique Senard et Nicole Notat, dirigé par Jean-Dominique Senard, président du groupe Michelin, et Nicole Notat, ancienne secrétaire générale de la CFDT et présidente de Vigeo-Eiris, mars 2018

¹⁸ Rapport annuel du Haut Conseil pour le Climat “Renforcer l'atténuation, engager l'adaptation”, juin 2021

des conditionnalités des aides publiques liées au climat] appelle à étendre leur application, améliorer leur niveau d'ambition et de cohérence. ». Le WWF France propose que **les entreprises bénéficiaires d'une certaine taille** (soumises à l'obligation de déclaration de performance extra-financière) **soient tenues de démontrer l'alignement de leur activité avec les objectifs climatiques, au travers d'un bilan carbone renforcé et standardisé et d'une stratégie climat articulée autour d'une trajectoire contraignante de baisse des émissions de GES dès l'année 2022 et à horizon 2030, compatible avec la stratégie bas-carbone (SNBC) et avec l'objectif de la limitation de la hausse de la température mondiale à 1,5° C.** Cette mesure pourrait viser en priorité les prises de participation de l'Etat via l'Agence des Participations de l'Etat (APE) et BPIFrance.¹⁹ Si les objectifs climatiques paraissent plus matures à ce stade, ce type de mesures pourra évoluer à moyen terme pour intégrer les enjeux de biodiversité. En cas de non-respect de leurs engagements, les entreprises devraient être sanctionnées financièrement au travers d'un remboursement de l'aide perçue et/ou d'une amende.

1.5.6. Renforcer la transparence sur l'impact des produits d'épargne des Français

Les Français sont une majorité à penser que l'impact de leur épargne sur l'environnement est un sujet important.²⁰ Pourtant, le manque de transparence et d'informations sur ces placements, ainsi que la crainte du greenwashing freinent de nombreux Français dans le projet d'opter pour des produits d'épargne plus durables. Presque la moitié d'entre eux (47%) ne prennent rarement ou jamais en compte les enjeux de développement durable dans leur choix en matière d'épargne et de placement. Au lieu de jouer pleinement leur rôle, les labels (ISR, GREENFIN) souffrent encore d'un manque de connaissance et de confiance. Dans ce contexte, les établissements financiers doivent mieux informer les épargnants sur les avantages et inconvénients de ces placements et l'impact de ces derniers sur la société et l'environnement. Le WWF France appelle les futurs responsables politiques à renforcer la transparence sur l'impact des produits d'épargne.

¹⁹ La loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative (LFR 3) pour 2020 prévoit que pour les entreprises de plus de 500 millions d'euros de chiffre d'affaires qui sont soumises à l'obligation de déclaration de performance extra-financière (DPEF), la prise de participations par l'intermédiaire de l'Agence des participations de l'Etat, dans le cadre du plan d'urgence mis en place pour faire face à la crise sanitaire, est subordonnée à la souscription par ces entreprises d'engagements en matière de réduction de leurs émissions de GES. Un arrêté interministériel du 2 novembre 2021 précise les modalités d'application de cet article 66. Une première étape serait de pérenniser ce dispositif à l'ensemble des participations au-delà du plan d'urgence et de l'étendre aux participations via BPI France.

²⁰ Etude de l'AMF "Les français et les placements responsables", juillet 2021

https://www.amf-france.org/sites/default/files/private/2021-09/les-francais-et-les-placements-responsables-opinionway-pour-amf-juillet-2021_vf_1.pdf

1.5.7. Aligner les portefeuilles des institutions financières françaises avec les objectifs climat et accélérer les engagements sur les enjeux biodiversité

Les institutions financières ont un impact décisif sur l'environnement à travers leurs émissions directes ou les émissions des entreprises dans lesquelles elles investissent. La réorientation des flux de capitaux pour soutenir la transformation de l'économie à un rythme compatible avec l'objectif de 1.5°C tel que préconisé par l'Accord de Paris est une attente minimale de tous les types d'institutions financières, tout comme les attentes pour plus de clarté sur actions supplémentaires qui seront mises en place (comme des activités d'engagement ou le financement de certaines industries afin d'accélérer la transition). Le WWF France appelle les futurs responsables politiques à **établir une nouvelle norme pour la réglementation financière et l'investissement responsable**. Le WWF France demande que **(1) les portefeuilles et décisions financières soient alignés avec des scénarios climat fondés sur la science et compatibles avec l'Accord de Paris (2) les enjeux biodiversité soient également mieux intégrés dans les stratégies d'investissement en favorisant une meilleure information des risques et opportunités liés à la nature. Le WWF propose ainsi (3) d'établir un référentiel international d'analyse et de reporting pour les institutions financières sur la perte de biodiversité (TNFD)**, basé sur une approche fondée sur la science et intégrant dans son scope tant les risques financiers découlant de l'effondrement de la biodiversité que les impacts des activités économiques sur celle-ci.

1.5.8. Recréer les conditions de la confiance dans la taxonomie verte (climat et biodiversité)

La taxonomie des financements et des investissements verts est la pierre angulaire dont l'intégrité est indispensable au bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif européen de la finance durable. Ce nouveau référentiel a un potentiel transformationnel très fort pour orienter les acteurs de la finance vers des activités contribuant à la réduction des gaz à effet de serre en classant les investissements « durables » sur la base d'une nomenclature commune. Cependant, le projet de labellisation verte pour les centrales nucléaires et à gaz dévoilé par la Commission européenne le 31 décembre 2021 entre en contradiction avec le travail mené par les experts et la Commission européenne pour aligner les flux financiers avec l'Accord de Paris.²¹ Intégrer le gaz fossile et le nucléaire dans la catégorie des investissements durables, comme le propose la Commission, permettrait le greenwashing de milliards d'euros de financements, compte-tenu des émissions élevées associées à l'extraction et la combustion du gaz fossile et des

²¹ Réponse du groupe d'expert sur l'acte délégué proposé par la Commission européenne, 21 janvier 2022
https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/business_economy_euro/banking_and_finance/documents/220121-sustainable-finance-platform-response-taxonomy-complementary-delegated-act_en.pdf

déchets radioactifs produits par l'énergie nucléaire et détournerait ces financements d'autres secteurs de la transition. Dans ce contexte, de nombreux investisseurs, institutionnels ou particuliers, refuseront d'accorder leur confiance à des produits dits alignés avec la taxonomie. Le WWF France appelle la France à **recréer les conditions de la confiance dans la taxonomie verte, en se positionnant sur des critères fondés sur la science dans les développements à venir** (définition des critères associés aux axes environnementaux autres que le climat, ainsi que la révision à venir des premiers critères climatiques).

1.5.9. Intégrer un « réflexe finance » sur l'ensemble des évolutions réglementaires relatives à la transition écologique

La Stratégie nationale sur la déforestation importée de 2018 vise à mettre fin d'ici 2030 à la déforestation causée par l'importation de produits forestiers et agricoles non durables. Celle-ci intègre un volet financier, visant à rendre les financements responsables et à inciter les acteurs de la finance à intégrer systématiquement la lutte contre la déforestation dans leurs politiques et stratégies d'investissement. A l'image de cette stratégie, le WWF France demande que **les évolutions réglementaires relatives à la transition écologique intègrent un "réflexe finance" - ou un volet financier -, afin d'assurer que la finance s'aligne avec ces transitions**. En effet, les acteurs financiers, au travers de leur influence auprès des acteurs économiques, ont un impact *in fine* sur l'économie réelle. C'est le cas pour les politiques ayant un impact sur le climat, mais également pour les politiques sur la biodiversité, qui devraient être traduites sur le plan financier.

2. Accélérer la transition écologique dans les secteurs clefs

2.1. AGRICULTURE-ALIMENTATION

Le secteur agricole et alimentaire est un secteur essentiel pour notre société, notre économie, notre culture, notre santé, notre environnement, et nos choix de modèles alimentaires ont des conséquences sanitaires, sociales et environnementales. Le modèle agricole actuel est à bout de souffle. Il est responsable de près de 20 % des émissions de GES en France, provoque le recul de la biodiversité, est à l'origine de pollutions importantes et détruit l'emploi agricole. Durant les 10 dernières années, l'agriculture a perdu 100 000 exploitations et un exploitant sur trois n'a pas été remplacé. L'agriculture est aussi l'un des secteurs économiques les plus exposés aux conséquences du changement climatique, comme nous l'ont rappelé les épisodes record de gel ou de sécheresse ces dernières années. Malgré cela, elle n'est toujours pas engagée sur la voie de l'adaptation.

A rebours de ce modèle, le WWF France appelle les futurs responsables politiques à initier trois révolutions - agroécologique, végétale et sociale - nécessaires pour créer des emplois agricoles, dynamiser nos territoires ruraux, garantir à tous une alimentation durable et de qualité et reconstruire le lien entre les agriculteurs et la société.

2.1.1. Faire évoluer nos modes de production : la révolution agroécologique

Alors que le secteur agricole est le deuxième secteur émetteur de GES en France, le Haut Conseil pour le Climat souligne qu'il "*n'est pas structurellement engagé vers la trajectoire bas carbone*". Par ailleurs, nos modes de production actuels (intensifiés, spécialisés, chimiques) menacent les écosystèmes et engendrent le déclin de la biodiversité, pourtant essentiels au maintien de ces mêmes activités agricoles. Malgré les alertes des scientifiques, le Plan Stratégique National (PSN) proposé par la France pour décliner la prochaine PAC ne permettra pas d'atteindre nos objectifs environnementaux. L'avis de l'autorité environnementale souligne clairement que "*la trajectoire tracée par le futur PSN ne rejoindra pas d'ici 2030 celle de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), ni celle du plan biodiversité, ni celle de la directive cadre sur l'eau (DCE)*". Dans le même temps, nos voisins s'engagent : le gouvernement britannique a annoncé qu'il allait sortir du système des subventions indexées sur les surfaces et réorienter les aides publiques vers la

reconstitution des espaces naturels, la restauration du paysage et l'agriculture durable. Le nouveau gouvernement allemand a de son côté indiqué vouloir sortir de l'élevage intensif et développer massivement l'agriculture biologique. Il est donc temps que la France prenne également ce tournant et que le prochain quinquennat soit celui de la réorientation de la stratégie agricole de la France. Les solutions sont connues : diminuer la production et la consommation de produits animaux et faire la transition vers des modèles de production plus vertueux (moins et mieux). Des trajectoires alignées avec nos engagements environnementaux (SNBC, SNB, DCE etc.) doivent donc être fixées sur chaque axe (réduction du cheptel, réduction des engrais, réduction des pesticides, réduction des émissions de GES, augmentation des surfaces en bio, en agroforesterie, augmentation des infrastructures agroécologiques etc.) et respectée (contrairement aux objectifs de réduction de 50 % des pesticides en 2020 et de 15 % des surfaces en AB en 2022 qui n'ont pas été tenus). Le WWF France promeut des modèles agricoles fondés sur l'agroécologie, dont l'agriculture biologique, et des modes de production innovants, qui visent à préserver nos ressources naturelles et à produire une alimentation de qualité. Pour sortir des pratiques intensives qui épuisent la nature et les agriculteurs, le WWF France appelle à **lancer un grand programme de conversion des exploitations** (en particulier des élevages) afin d'identifier les élevages les plus polluants sur chaque territoire et à les accompagner vers la durabilité. En parallèle, toutes les politiques publiques devront encourager la transition, en mettant en place des **incitations financières visant à décourager les pratiques intensives et soutenir les pratiques vertueuses (à travers des paiements pour services environnementaux par exemple)**, en fixant des critères relatifs à la durabilité et au maintien de l'emploi pour favoriser l'installation d'exploitations durables et intensives en emplois.

Par ailleurs, après des années d'échecs, des efforts particuliers doivent être engagés pour réduire notre utilisation d'intrants chimiques (engrais et pesticides) au regard de leurs conséquences majeures pour l'environnement et la santé. Pour les engrais, la **mise en place d'une redevance sur l'utilisation des engrais azotés de synthèse** permettrait de réduire leur consommation et de financer la transition des exploitations et le développement de la filière des protéines végétales, dont la culture nécessite peu d'intrants. Pour les pesticides, les futurs responsables politiques devront **rendre contraignants au niveau européen les objectifs de la stratégie "De la ferme à la table", instaurer des sanctions pour les entreprises et les exploitations qui ne respectent pas les objectifs de réduction d'utilisation des pesticides du plan Ecophyto II et interdire définitivement le glyphosate, les SDHi et les pesticides néonicotinoïdes**. Des mesures visant à renforcer l'adaptation et la résilience des exploitations devront également être prises comme le développement des infrastructures agro-écologiques (haies, bosquets, mares) favorables à la biodiversité ou de l'agroforesterie. Toutes ces transformations représentent des défis importants à relever pour nos agriculteurs mais elles en valent la peine car elles contribuent à améliorer la santé et le bien-être des producteurs et des citoyens.

2.1.2. Faire évoluer nos pratiques de consommation : la révolution du végétal

Notre régime alimentaire actuel a des répercussions délétères sur le climat (très émetteur de GES), la biodiversité (encourage la conversion des milieux naturels du monde entier) et la santé (augmentation du taux d'obésité, des risques de diabète et de maladies cardiovasculaires). Les politiques publiques doivent promouvoir une alimentation durable qui remet le végétal (fruits, légumes, légumes secs, céréales) au centre de l'assiette ainsi que les produits locaux, de saison, certifiés, abordables financièrement, de faible empreinte écologique, qui répondent à nos besoins nutritionnels et préservent notre santé. Si des progrès ont été faits ces dernières années grâce aux lois Egalim et Climat et résilience, nous devons accélérer pour atteindre nos objectifs environnementaux et de santé publique. Pour y parvenir, le levier de la commande publique doit être activé à travers plusieurs mesures comme **l'instauration de menus végétariens et l'intégration de produits durables dans les cantines**. Le WWF France propose notamment l'instauration de plusieurs menus végétariens hebdomadaires dans les cantines scolaires publiques et privées, l'extension de l'obligation d'une option quotidienne végétarienne à l'ensemble de la restauration collective, des plans d'actions pour viser 100 % de produits réellement durables (dont une grande majorité de produits biologiques) dans les établissements sous la responsabilité de l'Etat afin que cette demande publique stimule l'offre. Des mesures d'accompagnement sont également nécessaires pour favoriser cette transition (primes à l'investissement, bonus pour le bio, etc.). D'autres dispositifs peuvent être pensés pour inciter les consommateurs à diversifier et végétaliser leur alimentation (**chèques pour les produits biologiques, pour les fruits et légumes, réduction des taxes pour les produits durables, augmentation pour les produits industriels et nocifs pour le climat ou la biodiversité**). Pour garantir une information fiable pour les consommateurs et les encourager à faire les bons choix pour la santé et l'environnement, le WWF France appelle à **rendre obligatoire un affichage environnemental ambitieux et à renforcer la communication autour du Plan national relatif à la nutrition et à la santé (PNNS)**. Des efforts majeurs devront également être faits sur la publicité, par exemple en reprenant la proposition de la Convention citoyenne pour le climat d'interdire la publicité des produits proscrits par le PNNS.

2.1.3. Garantir un revenu décent et renouveler les générations d'agriculteurs : la révolution sociale

La transition écologique ne pourra se faire sans des agriculteurs nombreux et heureux. Alors que le système actuel a fait disparaître les exploitations et les paysans, le prochain quinquennat devra répondre au défi du renouvellement des générations avec la moitié des paysans qui partiront à la retraite dans cette décennie. Il est urgent d'acter la sortie de la politique d'artificialisation, de

concentration, de spécialisation, d'industrialisation et de réorienter les politiques publiques vers un soutien aux exploitations écologiques et paysannes, les plus résilientes et adaptées aux conséquences à venir du changement climatique. **Une grande loi foncière permettrait d'adresser plusieurs des défis en instaurant un moratoire sur l'artificialisation des terres agricoles, en stoppant les accaparements fonciers, en facilitant la transmission des fermes en agroécologie et en soutenant financièrement l'installation d'exploitations engagées dans la transition et les pratiques bénéfiques pour l'environnement.** Par ailleurs, le gouvernement devra prendre des mesures de justice sociale attendues par les agriculteurs sur **l'harmonisation des règles de concurrence, en refusant l'accès au marché commun aux produits d'importation ne respectant pas les normes sanitaires et environnementales en vigueur dans l'Union Européenne**, et symétriquement, en s'engageant à ne plus déstabiliser les marchés des pays hors UE par des exportations massives et subventionnées. Enfin, une réponse doit être apportée à la **demande légitime de rémunération décente pour certains agriculteurs** qui ne vivent pas des fruits de leur travail, notamment en raison des inégalités existantes sur la répartition de la valeur sur la chaîne agro-alimentaire. La transition écologique apporte également une réponse sur ce point. En effet, une récente étude France Stratégie démontre que les exploitations agroécologiques, l'agriculture bio en particulier, sont en général plus rentables que les exploitations conventionnelles.

2.2. MOBILITE

Alors qu'il représente la première source d'émissions en France, avec 30 % des émissions de gaz à effet de serre, le secteur des transports enregistrait, entre 2015 et 2018, le plus fort dépassement des objectifs de réduction des émissions fixés dans le cadre de la SNBC, en émettant sur cette période 40 millions de tonnes équivalent CO₂ de plus que le plafond qui avait été établi. Dans ce contexte, la voiture assume une responsabilité particulière : elle compte pour moitié des émissions du secteur des transports et représentait en 2018 16 % des émissions du territoire français. Afin d'accélérer la décarbonation des mobilités des Français, le WWF France formule des propositions pour sortir d'une mobilité centrée sur la voiture individuelle et accélérer la décarbonation du parc automobile.

2.2.1. Généraliser et augmenter le montant du forfait mobilité durable

La loi d'orientation des mobilités a créé en 2019 un forfait mobilités durables destiné à inciter les salariés du secteur privé à réduire l'empreinte écologique de leurs déplacements entre leur domicile et leur

lieu de travail, en recourant davantage aux modes de mobilité douce ou partagés comme les transports en commun ou le covoiturage. Malgré les aménagements dont il a fait l'objet depuis sa création (plafond porté de 400 euros à 500 euros), le forfait mobilité durable n'est pas parvenu à ses objectifs : le baromètre publié en 2021 par Ekodev et l'Ademe établit ainsi qu'une entreprise sur cinq s'est emparée du forfait mobilités durables pour le proposer à ses salariés, limitant par suite le nombre de salariés incités à délaisser la voiture individuelle pour préférer des modes de transports plus durables. En cause, le caractère facultatif du forfait, et le plafonnement de son montant annuel à 500 euros (600 euros si cumulé avec l'abonnement à un service de transports en commun). Comme le proposait la Convention citoyenne pour le climat, le WWF France recommande de rendre obligatoire le forfait mobilité durable pour les entreprises de plus de 11 salariés et de porter son plafond à 1 800 euros pour les salariés modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 6 300 euros) ou installés en zones rurales et confrontés à des choix de mobilité au coût d'entrée élevés.

2.2.2. Réformer la prime à la conversion automobile pour encourager le report modal

Longtemps restreinte à l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable, la prime à la conversion permet depuis juillet 2021 de soutenir l'achat de vélos à assistance électrique à hauteur de 40 % de son prix d'acquisition et dans la limite d'un montant de 1 500 euros. Cette évolution vise un double objectif : accélérer le report modal de la voiture individuelle vers des mobilités partagées ou actives, et décarboner le transport qui continue de se faire en voiture individuelle, en accélérant le déploiement des modèles électriques. Néanmoins, cette ambition se heurte à la différence des traitements dont continuent de pâtir les mobilités douces, le soutien à l'acquisition de voitures électriques et hybrides rechargeables (de 2 500 à 6 000 euros selon le niveau de ressources et la localisation, par exemple en ZFE) demeurant supérieur au soutien apporté par la puissance publique pour l'achat d'un vélo électrique (inférieur ou égal à 1 500 euros). Dans ce contexte, le WWF propose d'élargir la prime à la conversion à l'ensemble des solutions de mobilités actives ou partagées (transports en commun, autopartage, covoiturage) et de porter le montant de ce soutien à la hauteur du montant octroyé pour l'achat de véhicules à faibles émissions.

2.2.3. Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions en créant une surprime pour les ménages modestes et en renforçant le prêt à taux-zéro

Le déploiement des zones à faibles émissions (ZFE) destiné à réduire la pollution de l'air en ville doit continuer de progresser dans les prochaines années et nécessite à ce titre d'accompagner les publics les plus modestes pour garantir leur capacité à s'accommoder aux nouvelles règles de circulation (achat de véhicules à faibles émissions d'abonnement à des transports en

commun ou partagés, avance des frais dans ces différentes démarches). Pour ce faire, le WWF France propose d'abord de créer une "surprime à la conversion" pour les ménages modestes en portant à 7 000 euros le montant de la prime à la conversion - actuellement de 5.000 euros - pour les ménages français les plus modestes (revenu fiscal de référence par part inférieur à 6 300 euros). Afin de limiter le reste à charges pour les 20% ménages les plus modestes et de garantir leur capacité à accéder aux différents dispositifs d'aide à l'acquisition, le WWF France propose par ailleurs d'apporter au prêt à taux zéro mobilités (PTZ-m), créé par la loi climat et résilience, une garantie de l'Etat à hauteur de 75%. En incitant les établissements de crédit à se saisir du PTZ-m, une telle garantie de l'Etat permettra d'accroître le recours aux modes actifs (VAE, vélos cargos, etc) ou à des véhicules faiblement polluants.

2.2.4. Développer une stratégie nationale du covoiturage avec un fonds dédié

En se saisissant de la vaste niche de "sièges vides" qui circulent tous les jours en France, le covoiturage permet d'activer un levier longtemps ignoré de la décarbonation du transport de passagers en France : le taux de remplissage des voitures. Alors que le nouvel Observatoire national du covoiturage créé en 2021 doit permettre de renforcer la connaissance des pratiques de covoiturage et des flux de voiture susceptibles d'accueillir ces pratiques, le WWF France propose de faire le bilan à partir de ces enseignements et de définir sur cette base une Stratégie nationale du covoiturage financée par un fonds dédié et destinée à soutenir l'effort des collectivités locales dans le financement et l'organisation de systèmes territoriaux de lignes de covoiturages, considérées comme relevant d'une activité de service public et équipées à ce titre d'infrastructures (arrêt, aires, voies de covoiturage).

2.2.5. Soutenir le développement de la pratique du vélo en augmentant la dotation du fonds vélo

La pratique du vélo est un vecteur essentiel de décarbonation du transport de passagers (réduction de l'usage de la voiture) et de fret (transport de "dernier kilomètre") ainsi qu'une filière potentiellement pourvoyeuse d'emplois, dans les services de distribution, d'entretien et de réparation comme dans la filière de production. Si le vélo a fait l'objet d'un plan "vélo et mobilités actives" par la loi d'orientation des mobilités, a été équipé d'un fonds mobilités actives doté de 350 millions d'euros sur 7 ans et bénéficie aujourd'hui du soutien apporté par l'Etat aux particuliers au travers de la prime à la conversion, la France continue de sous-investir dans l'objectif qu'elle s'est fixée de tripler la part modale du vélo pour la porter à 9 % en 2024 : l'Etat n'investit que 75 centimes par habitant chaque année dans le vélo, alors que l'Ademe estime à 70 euros par habitant le besoin annuel de financement, ce qui équivaut à un montant total de 4 à 5 milliards d'euros par an. A titre de comparaison, les Pays-Bas se sont engagés à dépenser chaque année 80 euros par habitant pour promouvoir ce mode de déplacement actif. Considérant que l'Etat doit a

minima supporter un tiers de l'effort de financement du vélo en France, le WWF France propose de doter le fonds mobilités actives d'un montant annuel de 1,5 milliards d'euros.

2.2.6. Développer le transport ferroviaire de passagers et de marchandises

Alors que le transport ferroviaire de marchandises doit doubler d'ici 2030, le transport ferroviaire de passagers n'a fait l'objet d'aucune programmation récente, en dépit des appels formulés par la SNCF, favorable à un doublement du trafic ferroviaire de passagers d'ici 2030 et à l'engagement de 5 milliards d'euros par an pendant dix ans pour pourvoir aux besoins liés à cet objectif. Pour répondre à l'objectif de relance du transport ferroviaire et afin de pourvoir aux besoins d'entretien, de modernisation et de régénération du réseau ferroviaire français (y compris les petites lignes) et au besoin de reconstitution d'un parc de matériel roulant, le WWF France propose de porter à 6 milliards d'euros le montant d'investissements annuel jusqu'en 2030, contre 2,9 milliards d'euros par an en moyenne actuellement.

2.2.7. Contenir la progression des ventes de modèles SUV en renforçant le malus poids

La progression rapide des ventes de SUV est incompatible avec l'ambition climatique de la France comme avec l'exigence de justice sociale qu'elle entend suivre pour décarboner l'économie, quelle que soit la motorisation. Au cours des 10 dernières années, la multiplication par 7 de la part du marché des SUV (en moyenne +200 kg et + 20% d'émissions de CO₂ qu'une voiture standard) a constitué en France la 2^{ème} source de croissance des émissions de CO₂. Même en accélérant le déploiement de la voiture électrique, la progression à ce rythme des ventes de SUV empêchera la France d'honorer les objectifs dont elle a doté son secteur des transports pour 2030. C'est un coût pour le climat autant qu'un poids sur le pouvoir d'achat : les SUV coûtent plus cher (à l'achat, en carburant, à l'entretien, à l'assurance) et si rien n'est fait pour inverser leur progression, ils représenteront à terme un surcoût de plus de 400 euros par an pour les ménages français les plus modestes. Si la France prélève, depuis le 1^{er} janvier 2022, une taxe sur la masse des voitures pesant plus de 1,8 tonne, cette mesure visera moins de 3 % des ventes françaises et ne permettra pas d'inverser une tendance de marché qui affecte toutes les gammes, de la citadine à la berline. Dans ce contexte, le WWF France propose de faire de l'allègement du parc un véritable levier de sa décarbonation, en prélevant une taxe très progressive dite "malus poids" sur la masse de tous les modèles pesant plus de 1,3 tonnes, pour envoyer un signal transparent avant l'achat, et pour inciter les constructeurs à diminuer, dans chaque segment, le poids des modèles commercialisés.

2.2.8. Contenir la progression des ventes de modèles hybrides rechargeables

Commercialisés en leur qualité de véhicules à faibles émissions, les véhicules hybrides rechargeables émettent, à l'usage, 2 à 4 fois plus de CO₂ que ce qui est annoncé par les constructeurs. Les SUV hybrides rechargeables peuvent quant à eux émettre jusqu'à 12 fois plus que ce qui est annoncé à la vente. En dépit de cette contre-performance environnementale, les ventes de ces modèles progressent rapidement en France : en deux ans, leur part de marché a été multiplié par 10, pour atteindre 8 % en 2021. Dans ce contexte, le WWF France propose d'exclure du champ bénéficiaire de la prime à la conversion et du bonus écologique les véhicules hybrides rechargeables dont le prix à la vente excède 40 000 euros ou dont l'autonomie en mode électrique est inférieure à 50 km. Le WWF France propose par ailleurs d'engager une réflexion sur la création d'une taxe annuelle assise sur la distance parcourue par ces véhicules en mode électrique, intégrée par exemple au calcul de la taxe sur les véhicules de société.

2.2.9. Réformer la fiscalité automobile pour poursuivre la décarbonation des véhicules thermiques vendus en France

Outre les tendances contre-performantes de la progression des ventes de SUV et de véhicules hybrides rechargeables, les véhicules thermiques vendus en France continuent de faire l'objet d'un traitement fiscal qui ralentit l'électrification du parc automobile. Afin d'accélérer la pénétration des véhicules électriques, le WWF France propose d'augmenter le barème du malus automobile et d'abaisser son seuil de déclenchement en cohérence avec l'évolution des seuils d'émissions attendues dans le cadre du Pacte vert européen.

Pour honorer sa stratégie climatique à l'horizon 2030, la France devra non seulement électrifier son parc, mais aussi l'alléger : si les voitures électriques n'émettent pas de CO₂ "à l'échappement", leur fabrication émet du CO₂, d'autant plus que les voitures - et les batteries embarquées à leur bord - sont lourdes. Pour alléger le poids des véhicules électriques commercialisés, le WWF France propose de prélever une taxe progressive sur les véhicules électriques dont la capacité de la batterie excède 50 kWh.

Enfin, alors même qu'ils rejettent trois à quinze fois plus de dioxyde d'azote pour chaque litre de carburant consommé qu'une voiture essence et qu'ils émettent 90 à 115 décibels à l'usage quand l'OMS établit un plafond de 53 décibels pour préserver la santé des riverains, les deux-roues motorisés (scooters, motos, trois roues) ne sont visés par aucune réglementation environnementale. Pour mettre un terme à la niche écologique dont bénéficient les deux-roues motorisés, le WWF France propose également de créer un bonus-malus assis sur la puissance massique de ces véhicules.

2.2.10. Accélérer l'électrification des flottes professionnelles privées et publiques

Près de 40 % des véhicules neufs achetés chaque année en France sont des véhicules professionnels. A ce titre, l'électrification des flottes professionnelles est un levier prioritaire de décarbonation du parc automobile français. Si la loi d'orientation des mobilités établit, pour les gestionnaires de flotte d'entreprises de plus de 100 véhicules, un objectif de verdissement à hauteur de 20 % en 2024, les entreprises manifestent davantage d'ambition s'agissant de l'électrification de leurs flottes. Ainsi, les 40 gestionnaires de flottes interrogés par le WWF France ont indiqué souhaiter porter à plus de 25 % la proportion de véhicules à faibles émissions composant leur parc dès 2024. Dans ce contexte, le WWF France propose d'établir un objectif de verdissement des flottes d'entreprises de 100 % de véhicules à faible émission d'ici 2030. Afin de contenir les véhicules hybrides rechargeables, dont la surreprésentation risquerait de faire dérailler la transition, le WWF France propose d'abaisser à 25 grammes de CO₂/km le seuil d'émissions en deçà duquel un véhicule est qualifié de "faible émetteur".

2.2.11. Encadrer la publicité automobile

Avec 4,3 milliards d'euros de dépenses annuelles de publicité, les constructeurs automobiles représentent, en France, le deuxième annonceur publicitaire. En 2019, ils consacraient 1,8 milliards d'euros de ces dépenses de publicité pour convaincre les consommateurs d'acheter des véhicules SUV, pourtant plus lourds, plus chers et plus émetteurs que les autres modèles, et dont la progression rapide des ventes, ces dix dernières années, a constitué la deuxième source de croissance des émissions de CO₂ en France. Ainsi, 3h50 d'antenne chaque jour, soit l'équivalent de deux matchs de football, ont été dédiées à la promotion des SUV à la télévision, en France, en 2019. Ces modèles de voitures sont souvent représentés dans une nature préservée. Ainsi, alors que la France a pris de premières mesures pour freiner la progression des SUV, l'espace publicitaire continue d'en faire une promotion massive et associée à l'image d'un environnement naturel florissant. Dans ce contexte, le WWF France propose de définir comme "pratique commerciale trompeuse" les publicités qui mettent en scène un véhicule lourd et émetteur dans un paysage naturel, pour mettre fin aux publicités susceptibles d'induire en erreur les consommateurs sur l'impact environnemental de ces modèles. En cohérence avec le choix de décourager l'achat des véhicules les plus émetteur et les plus lourds (au travers des malus automobile et malus poids) et suite aux discussions de la loi climat et résilience, le WWF France propose d'interdire immédiatement, sur tous les supports publicitaires, la publicité pour les modèles de voiture frappés d'un malus automobile (dont le niveau d'émission est supérieur ou égal à 95 grammes de CO₂ en homologation NEDC ou dont la masse en ordre de marche est supérieure ou égale à 1 800 kilogrammes). Alors que la loi Climat et résilience prévoit d'interdire les publicités pour les véhicules les plus polluants en... 2028, cette interdiction

interviendra bien trop tardivement au regard des objectifs de fins de vente des véhicules thermiques qui devraient être ramenés à 2030.

2.3. ENERGIE

La préparation de la nouvelle Stratégie Énergie Climat (SFEC) sera un des marqueurs du prochain quinquennat avec des implications structurantes pour les décennies à venir. Elle englobe la loi de programmation quinquennale sur l'énergie et le climat (LPEC), qui doit être adoptée début 2023 et déclinée par la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3e édition), le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC 3e édition) et la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 2024-2033), qui doivent être adoptés au 1er semestre 2024.

2.3.1. Organiser un grand débat national sur la politique énergétique de la France (consommation et mix), impliquant l'ensemble des parties prenantes, experts et des citoyens

La consommation énergétique de la France dépend toujours à 60% des énergies fossiles et la production d'énergies renouvelables ne représente que 19%, loin de l'objectif de 23% qui avait été fixé pour 2020. Alors que le débat sur les différents modes de production (nucléaire, énergies renouvelables, énergies fossiles) et les récentes annonces du Président de la République et du gouvernement cristallisent les divergences, le WWF France appelle à organiser un grand débat national, éclairé et apaisé, pour éclairer les décisions en matière de politique énergétique en impliquant l'ensemble des parties prenantes, experts et citoyens. Un tel débat serait l'occasion de discuter des choix en matière de production énergétique mais aussi, préalablement, en matière de maîtrise des consommations (sobriété et efficacité). Il devrait être organisé de sorte à permettre aux citoyens de s'approprier les différents scénarios esquissés²² afin d'évaluer les politiques à engager, leur coût, leurs implications sur les modes de vie et la trajectoire française d'émissions de GES. Cet appel à organiser un débat est également porté par la Commission nationale du débat public (CNDP), la Cour des Comptes et France Stratégie. Il s'agit d'un préalable indispensable au bon déploiement des projets. En l'absence de débat ayant permis de pacifier et de consolider l'acceptabilité et l'appropriation des projets, ces derniers risquent d'être ralentis, voire empêchés, par la multiplication des procédures et mobilisations engagées à leur rencontre, et continuer ainsi de retarder la mise en œuvre de la transition énergétique.

²² Plusieurs organismes ont présenté des scénarios : Transitions 2050 de l'Ademe, Futurs énergétiques de RTE, Négawatt, politique énergétique de la France de l'AIE, CIRED

2.3.2. Développer massivement et de manière durable les énergies renouvelables pour rattraper notre retard

Avec 19 % de la consommation d'énergie finale approvisionnée par les énergies renouvelables, contre plus de 60% en Suède ou près de 35 % au Portugal, la France est le seul pays de l'Union Européenne qui accuse un retard sur les objectifs dont elle s'était dotée pour l'année 2020 (23 % de la consommation d'énergie finale). Pourtant les récentes projections réalisées par l'ADEME et RTE décrivent toutes un indispensable besoin de développer massivement les énergies renouvelables pour tenir nos objectifs climatiques, en conciliant cela avec une politique de maîtrise des consommations. Dans ce contexte, le retard pris en matière d'énergies renouvelables fait encourir aux Français des risques d'approvisionnement, tel que s'en inquiétait récemment le président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), d'autant plus que les projets de développement de nouvelles capacités nucléaires ne seraient opérationnelles, a minima, qu'entre 2035 et 2037. A ce titre, le déploiement des énergies renouvelables doit être une priorité de politique énergétique du prochain quinquennat. Dans ce contexte, le WWF France propose de développer massivement toutes les énergies renouvelables, en se basant sur des incitations concrètes et sur les recommandations développées par le WWF France dans ses guides de développement des énergies renouvelables et durables, en se fondant sur des outils de planification territoriale, en encourageant le développement de projets à gouvernance locale pour qu'ils contribuent à 15 % de la capacité nationale de production renouvelable et en respectant strictement les hiérarchies des usages des ressources disponibles pour répondre aux conditions de durabilité au service du climat, de la biodiversité et de la transition juste.

2.3.3. Maîtriser les consommations énergétiques en réorientant les aides à la rénovation des bâtiments vers la rénovation globale et performante

La sobriété énergétique est un sujet majeur, présent dans tous les scénarios et études prospectives et indispensable pour atteindre les objectifs climatiques et environnementaux. Toutefois, elle implique des décisions dans tous les secteurs de production, de consommation et de mode de vie et ne se limite ainsi pas au secteur énergétique. Alors qu'elle touche déjà 12 millions de Français, la précarité énergétique continue, à la différence des autres pays européens, à augmenter en France. C'est un enjeu juridique de droit au logement, social de lutte contre la pauvreté (la rénovation des passoires thermiques permettant aux ménages concernés d'économiser 1 100 euros par an) autant que climatique, face aux émissions de GES associées au gaspillage énergétique causé par un parc de bâtiments mal isolé. La SNBC prévoit à ce titre de réduire de 20% la consommation d'énergie dans le secteur des bâtiments entre 2018 et 2030. Alors que la Convention citoyenne pour le climat proposait d'établir des échéances d'obligation de rénovation globale pour tous les propriétaires (occupants, bailleurs, copropriété, bailleurs sociaux), les propositions d'obligations de rénovation susceptibles de

concrétiser l'objectif d'interdiction des passoires thermiques à partir de 2028 ont été écartées de la loi climat et résilience. Afin d'éradiquer la précarité énergétique et de réduire les émissions du secteur, le WWF France appelle à réorganiser le dispositif des aides à la rénovation pour les réorienter vers les actes de rénovation globale et performante, les seuls susceptibles d'avoir un effet structurant sur la trajectoire de consommation énergétique des logements. Le WWF France propose par ailleurs à la puissance publique de montrer l'exemple sur ses propres parcs de bâtiments publics.

3. Protéger et restaurer les écosystèmes naturels

3.1. BIODIVERSITE

Préservation de la biodiversité et lutte contre le dérèglement climatique sont des combats jumeaux. La dégradation des écosystèmes affecte leur capacité de stockage du carbone et donc la réduction des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et l'atteinte de la neutralité carbone, elle affecte aussi leur capacité de résilience face au dérèglement climatique et donc celle de nos sociétés. Le dérèglement climatique fragilise les écosystèmes et entraîne une perte de biodiversité, aggravant ainsi la crise de la biodiversité. Protection de la biodiversité, limitation du dérèglement climatique et résilience sont un même combat. Pour inverser la courbe de perte de biodiversité, la préservation de la nature à travers des aires protégées et la limitation de l'artificialisation ne sauraient suffire. La dégradation est telle qu'il faut aussi reconquérir à travers un plan de restauration à grande échelle.

3.1.1. Protéger la biodiversité au travers d'un réseau d'aires protégées efficace, avec un objectif de 10% d'aires en protection forte équitablement réparties sur le territoire national

La Stratégie Nationale Aires Protégées 2030 (SNAP) adoptée en janvier 2021 a vu ses deux grands objectifs repris dans la loi Climat et résilience : un réseau cohérent d'aires protégées en métropole et en outre-mer, sur terre et en mer, couvrant au moins 30 % du territoire et 10% en protection forte. Le WWF France demande que (1) Les 10% de protection forte soit équitablement répartis entre les milieux - terrestre et maritime - et sur l'ensemble du territoire, notamment entre les différents façades maritimes ; (2) L'objectif de 5% de zones de protection forte en Méditerranée en 2027 soit maintenu et rehaussé d'ici 2030, (3) L'objectif de doubler la superficie de zones humides sous protection forte soit renforcé(4) la protection effective de ces aires soit garantie via l'encadrement des activités et des moyens financiers renforcés pour effectuer contrôle, suivi et évaluation (5) La pêche de loisir soit limitée autour des zones de protection forte **(cf. proposition 3.4.2)**

3.1.2. Restaurer 15% du territoire terrestre et maritime français

Protéger une partie du territoire français et limiter l'artificialisation des sols ne suffisent pas pour atteindre nos objectifs climatiques. Il faut reconquérir une partie de ce qui a été perdu au travers d'une politique volontariste de restauration : restauration de la biodiversité, des écosystèmes et de leur fonctionnalité et des services qu'ils rendent, notamment en matière de

stockage du carbone, amélioration de notre résilience face au dérèglement climatique... L'ONU a indiqué que 2021-2030 doit être la “décennie pour la restauration des écosystèmes”, considérée comme “*notre chance ultime d’empêcher une catastrophe climatique, d’endiguer le flux de pollutions et de mettre fin à l’extinction des espèces*”. L'Europe s'est aussi emparée de cette question et a annoncé une législation sur la restauration des écosystèmes en Europe dans le cadre du Green Deal européen. Dans ce contexte, le WWF France appelle à (1) Défendre sur la scène européenne une législation ambitieuse sur la restauration des écosystèmes avec un objectif de 15% de restauration des terres et mers européennes d'ici 2030 permettant notamment, par le stockage du carbone, de contribuer à l'atteinte de l'objectif européen de neutralité carbone en 2050. Pour être transformateurs, ces nouveaux objectifs de restauration doivent s'ajouter aux engagements européens existants notamment dans le cadre de la directive Habitats. (2) Engager un plan de restauration des écosystèmes sur 15% du territoire français (15% des terres, des mers et des cours d'eau) d'ici 2030 permettant des restaurations à grande échelle (remise en eau de tourbières...) (3) Renforcer en quantité et en qualité l'aide publique au développement en faveur de la restauration des écosystèmes, notamment forestiers **(voir proposition 1.3.3.)**

3.1.3. Lutter efficacement contre l'artificialisation des sols en mettant en place des budgets artificialisation sur le modèle des budgets carbone

Enfin, lutter efficacement contre l'artificialisation des sols nécessite de repenser en profondeur les politiques d'aménagements pour concilier les besoins des territoires avec la préservation d'espaces naturels. La loi climat et résilience fixe l'objectif de zéro artificialisation nette à horizon 2050 ainsi qu'une division par 2 du rythme d'artificialisation sur les dix prochaines années. Il est précisé que ces objectifs devront être appliqués de manière différenciée et territorialisée. Il s'agit désormais d'opérationnaliser ces objectifs. Pour répondre équitablement aux besoins des différents territoires et secteurs (logement, commerce, infrastructures), le WWF France propose de mettre en place des budgets artificialisation, sur le modèle des budgets carbone. Ces budgets pourraient être négociés entre les territoires et le gouvernement pour être cohérents, dans leur ensemble avec l'objectif national. Le WWF France appelle par ailleurs à préciser et encadrer strictement les modalités de compensations autorisées.

3.2. FORÊT

3.2.1. Gérer durablement les forêts françaises

Les forêts françaises, qui couvrent près de 17 millions d'hectares en métropole (soit plus de 30% des espaces terrestres) et plus de 9,4 millions d'hectares en

Outre-mer, sont confrontées à de multiples défis. Le changement climatique, qui induit des dépérissements et fragilise des écosystèmes pourtant indispensables à l'atténuation du changement climatique (les forêts captent chaque année 12% des émissions françaises de CO₂). Également, l'érosion de la biodiversité et la fragilisation des écosystèmes forestiers (qui abritent jusqu'à 80% de la biodiversité terrestre), impactés par certaines pratiques de gestion intensive (usage d'intrants chimiques, plantations monospécifiques, coupes rases voire labour) sur 15 à 25% des surfaces en métropole.

Or des écosystèmes forestiers en bonne santé, robustes, sont indispensables pour permettre l'adaptation et la résilience des forêts face au dérèglement climatique qui les frappe déjà. Afin de répondre à ces défis, le WWF France porte, dans le cadre d'un collectif de 6 organisations et associations de protection de la nature et de l'environnement²³ ("Forêts françaises en crise - Analyse et propositions des ONG de conservation de la nature"), le WWF France appelle à (1) dès 2022, dans le cadre d'un pilotage interministériel, actualiser, **faire vivre et mettre en oeuvre la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique publiée fin 2020**, en s'appuyant sur les dernières données scientifiques et incluant l'ensemble des parties prenantes du débat, présentant des échéances et objectifs clairs et vérifiables, prévoyant les moyens financiers et d'animation nécessaires, engageant des évolutions concrètes afin de permettre aux forêts de s'adapter au changement climatique et d'en limiter les impacts ; (2) d'ici 2023, **renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la politique forestière, en interdisant l'usage de toute chimie de synthèse** (pesticides, herbicides, fongicides et engrais d'origine pétrolière) en forêt, **en encadrant strictement les coupes rases, les plantations en monocultures et l'introduction d'arbres exotiques, en introduisant une conditionnalité environnementale aux soutiens publics et des programmes de paiements pour services environnementaux** en faveur des pratiques les plus favorables à la biodiversité, afin d'accompagner les propriétaires et gestionnaires vers des sylvicultures à faible impact environnemental, **en mettant en place un Plan national d'action en faveur des forêts subnaturelles et des vieux bois**, essentiels au bon fonctionnement des forêts et riches en biodiversité ; (3) dans les 100 premiers jours du quinquennat, **engager une profonde rénovation du dialogue et de la gouvernance autour de la gestion des forêts** pour faire face à ces défis, afin de favoriser un consensus autour des solutions à apporter à l'échelle nationale comme locale. Des méthodes déjà éprouvées telles que la clarification des controverses pourront utilement être mobilisées à cette fin.

3.2.2. Garantir une consommation responsable des produits forestiers

Les forêts sont en capacité de fournir aux sociétés humaines une grande diversité de produits (bois pour la construction, panneaux de particules,

²³WWF France, Comité français de l'UICN, France Nature Environnement, Humanité et Biodiversité, Ligue pour la protection des oiseaux, Réserves naturelles de France

papier, énergie...), pour autant qu'elles soient préservées des facteurs de déforestation et de dégradation (développement de l'agriculture ou des activités minières, fragmentation par les infrastructures et l'urbanisation, pollutions, etc.) et que l'utilisation de ces produits soit efficiente et économe en ressources.

Face à la globalisation des marchés, à l'évolution des usages traditionnels, au remplacement de l'usage des ressources fossiles par des ressources forestières d'une part, et à la prise de conscience de l'urgence climatique et du déclin de la biodiversité par les consommateurs d'autre part, le WWF France appelle les futurs responsables politiques à faire adopter une législation européenne ambitieuse qui empêche la mise sur le marché européen de produits liés à la conversion et la dégradation des forêts et autres milieux naturels (savanes, tourbières, prairies, etc.) et à accélérer la mise en oeuvre de la SNDI²⁴ en France à travers l'application de critères de durabilité dans les achats publics, le renforcement des exigences des certifications, le suivi de l'application du devoir de vigilance des entreprises ou encore le développement d'outils réglementaires et financiers garantissant un usage économe des ressources forestières et une hiérarchisation effective des usages du bois, fondée sur l'empreinte climatique, biodiversité, sociale et économique des produits et pleinement inscrite dans l'économie circulaire.

3.3. FAUNE SAUVAGE

3.3.1. Renforcer la lutte contre le trafic d'espèces sauvages en en faisant une priorité à la hauteur des autres trafics (stupéfiants, armes, trafic d'êtres humains)

Criminel pour la biodiversité, le trafic d'espèces sauvages (animales et végétales) occupe la quatrième place des trafics transnationaux les plus lucratifs au monde (après les stupéfiants, les contrefaçons et le trafic d'êtres humains). Ce trafic, additionné à la surexploitation d'un grand nombre d'espèces sauvages, constitue la deuxième menace pesant sur les populations de ces espèces, jusqu'à menacer leur survie (éléphants, pangolins, rhinocéros, anguilles européennes, etc.). La France assume une responsabilité particulière : elle figure dans le top 3 des pays européens rapportant le plus de saisies notamment réalisées à l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle. Le WWF France propose de renforcer la lutte contre le trafic d'espèces sauvages en en faisant une priorité à la hauteur des autres trafics. Le WWF France appelle l'UE et ses Etats membres à être exemplaire en la matière, notamment à travers (1) Le renforcement du partage d'information et du suivi/évaluation sur les mesures et politiques adoptées en France et dans l'UE, (2) le renforcement des capacités des personnels en charge de la lutte contre la fraude, du ciblage dans les hubs (ports, aéroports, centres de colis-courriers) et des moyens/outils de

²⁴ SNDI: Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée

détections et d'identification des espèces sauvages, (3) l'association renforcée des acteurs privés et de la société civile, à travers la sensibilisation aux enjeux du commerce illégal d'espèces sauvages et au développement de réponses au trafic d'espèces sauvages et (4) le renforcement de la coopération avec les pays source.

3.3.2. Finaliser et renforcer les plans nationaux d'action sur les grands carnivores et les mettre en œuvre

En France, les grands carnivores (loup, ours, lynx) sont menacés par l'activité humaine et leur acceptation reste fragile alors qu'ils jouent un rôle essentiel dans la régulation et l'équilibre de la faune et la flore. Dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité, les plans nationaux d'actions aident à la préservation des grands carnivores en complémentarité avec la réglementation les protégeant. Le WWF France appelle la France à finaliser ces plans nationaux d'actions (PNA) pour ces grands carnivores et à réhausser leur ambition. Pour le loup, le WWF France demande aux futurs responsables politiques (1) de procéder à une évaluation claire de l'effet de la politique de tirs sur les populations ; (2) d'améliorer et renforcer la protection des troupeaux en tenant compte des spécificités des territoires et des élevages ; (3) d'expérimenter de nouvelles méthodes de protection (effarouchement); (4) Concernant l'ours, le WWF France demande aux futurs responsables politiques d'assurer l'application du plan validé par l'Etat qui prévoit le remplacement systématique de tout ours tué par l'homme. Pour le lynx, le WWF France appelle la France (5) à veiller à la bonne mise en œuvre du PNA 2022 ; (6) à intégrer à terme le renforcement de la population qui est aujourd'hui absent du Plan, à l'issue des 5 ans; (7) soutenir et mener des études génétiques nécessaires à l'amélioration de l'état de santé de la population.

3.4. OCEAN

3.4.1. Développer les Aires Marines Protégées et planifier l'espace maritime

(cf. propositions 3.1.1. et 3.1.2.)

3.4.2. Renforcer les conditions de durabilité de la pêche

La pêche et l'aquaculture se sont intensifiées pour répondre à l'augmentation de la consommation, faisant place à des techniques de moins en moins vertueuses qui contribuent à la surexploitation des ressources halieutiques et à la destruction des habitats. Il est nécessaire de réglementer les activités de pêche, de loisir et professionnelle.

La **pêche de loisirs** présente aujourd’hui un enjeu important sur le littoral français (2,7 millions de pêcheurs de loisirs estimés dont plus de 90% ne sont ni affiliés à une fédération ni à une association de pêcheurs), contribue aussi à la surexploitation des populations marines en raison du volume important des prises et du non respect de la taille minimale de captures autorisées. Le WWF France appelle les futurs responsables politiques **(1) à introduire un permis de pêche obligatoire (hors pêche à pied) couplé à un système de déclaration obligatoire des prises ; (2) mettre en place des mesures de gestion adaptées selon la façade maritime (limitation de capture, interdiction des engins de pêche sophistiqués, restriction de la pêche sur période et zone), en particulier dans les zones de protection forte ; (3) et à mettre en place un contrôle et un suivi efficaces de cette activité dans les plans de contrôle de pêche et les plans de gestion pluriannuels.**

Par ailleurs, le WWF France appelle à mettre en place un plan d’action pour garantir la durabilité environnementale, économique et sociale à long terme de la **petite pêche côtière française** de Méditerranée.²⁵ Il s’agit **(1) d’assurer une reconnaissance institutionnelle de ce segment de pêche et renforcer le plan de gestion pluriannuel existant ; (2) de renforcer le suivi et le contrôle des pratiques de cette activité en mer et à terre ; (3) de créer une organisation de producteurs uniquement dédiée aux petits métiers (navires <12 mètres) qui permettra de structurer cette filière.**

Le WWF appelle également à lutter contre les **captures accidentelles** qui sont une des principales causes de mortalité pour la mégafaune marine. Dans le Golfe de Gascogne, environ 1000 dauphins sont retrouvés échoués par an portant les estimations à 10 000 dauphins tués par an. Alors que la Commission européenne a lancé une procédure d’infraction contre la France pour non-respect de ses engagements relatifs à cette espèce protégée, le WWF France appelle les futurs responsables politiques à prendre les mesures nécessaires pour réduire ces captures accidentelles en **(1) augmentant les contrôles en mer pendant les semaines de pic d’interactions d’activités à haut risque et (2) en organisant la fermeture spatio-temporelle des pêcheries marquées par des niveaux préoccupants de captures accidentelles.**

Enfin, une attention particulière doit être portée à la lutte contre la pêche illégale en Guyane **(cf. proposition 3.6.2).**

²⁵ La petite pêche côtière est une composante historique du secteur de la pêche professionnelle dans le bassin méditerranéen. En France, elle compte 925 navires actifs (72 % de la flotte tous segments confondus) et 1139 marins. Considérant qu’un emploi à la mer génère trois emplois à terre, la petite pêche côtière méditerranéenne emploierait environ 3418 personnes. En 2018, un Plan d’Action Régional pour la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire a été adopté sous l’égide de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM). Il fixe les objectifs à atteindre dans les dix prochaines années afin de garantir que la pêche artisanale soit durable. Il doit être décliné à l’échelle des pays riverains de la Méditerranée avec une évaluation à mi-parcours en 2024.

3.4.3. Lutter contre l'exploration/exploitation des ressources marines profondes

L'exploration et l'exploitation des fonds augmente avec la demande forte de métaux et minerais, elle-même tirée par la croissance du marché électrique. Or l'exploration et l'exploitation des ressources marines profondes exercent des pressions supplémentaires sur les océans, dont 66% de la surface cumule déjà plusieurs pressions : réchauffement climatique, surpêche, pollution, destruction d'habitat, acidification, bruit. L'AIFM (Autorité internationale des fonds marins) doit finaliser avant juin 2023 les règles d'exploitation du code minier qui régleme l'exploration et l'exploitation des fonds marins. Dans ce contexte, l'idée d'un moratoire sur l'exploration et exploitation des fonds marins connaît un développement dynamique, au sein des acteurs publics (Commission européenne dans le cadre de la Stratégie biodiversité de l'UE, Parlement européen) et privés (Google, BMW, Samsung et Volvo se sont engagés à renoncer à leur approvisionnement en matières premières provenant de l'exploitation des fonds marins). **Le WWF France demande à la France d'initier une coalition d'Etats pour soutenir un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins.** Un tel moratoire permettrait de laisser du temps pour améliorer le niveau de connaissance de la diversité biologique dans les fonds marins pour mieux informer nos décisions politiques.

3.4.4. Lutter contre la pollution plastique

Chaque année, plus de 8 millions de tonnes de déchets plastiques finissent dans les océans, et cette pollution pourrait atteindre un total de 300 millions de tonnes de plastique d'ici 2030. Le plastique affecte la santé des organismes vivant dans les océans (contamination aux substances chimiques, ingestion) et leur habitat (pollution des sols, rivières et océans, dégradations des coraux, étouffement des récifs coralliens). Outre la destruction de la biodiversité, le plastique déversé dans les océans induit des coûts directs considérables (le plastique produit en 2019 et déversé dans les océans induira, sur l'ensemble de son cycle de vie un coût total de 3.000 milliards US, soit 60 % des dépenses mondiales d'éducation) mais également des coûts indirects (perte de PIB liés à l'impact de la pollution plastique sur le tourisme, la pêche et l'aquaculture estimées à 7 milliards USD en 2018). Dans ce contexte, la nécessité d'une coopération internationale coordonnée est de plus en plus reconnue. **Le WWF France appelle la France à (1) soutenir résolument l'adoption d'un accord international pour lutter contre la pollution plastique et (2) à mettre en oeuvre une politique nationale ambitieuse visant toutes les étapes de la chaîne de valeur, d'une part, en réduisant la production et l'utilisation de plastique à usage unique (notamment en favorisant le réemploi) et, d'autre part, en renforçant les systèmes de collecte et de recyclage (pour les déchets restants).**

3.4.5. Protéger les herbiers de posidonies en Méditerranée

Plante endémique de la mer Méditerranée, les herbiers de posidonies sont au cœur de la protection de la biodiversité (refuge de biodiversité) comme de la lutte contre le changement climatique (pouvoir d'absorption de carbone 17 fois supérieur à celui de la forêt amazonienne, à l'hectare). Pourtant, 80% des herbiers de posidonies ne sont pas protégés et continuent d'être abîmés par le mouillage des navires de tourisme et de plaisance. Si la France interdit désormais l'ancrage des navires de plaisance²⁶ sur tous les herbiers, y compris hors AMP, et déploie des alternatives pour les usagers (financement multipartite de bouées d'amarrage), les Etats riverains de la Méditerranée présentent des niveaux variables de protection (en vigueur en Croatie, en Espagne et en Turquie / annoncés en Italie et à Monaco). Alors que doit se développer **l'initiative méditerranéenne pour la protection de la posidonie** lancée par la France à l'occasion du Forum des mondes méditerranéens début 2022, le WWF France propose de **doter cette initiative d'une structure de gouvernance de haut-niveau**, par exemple rattachée à la coalition pour une Méditerranée exemplaire, de financements, **ainsi que d'un objectif chiffré de protection à l'horizon 2025 et d'un objectif de protection de 100 % des herbiers de posidonies à l'horizon 2030**. Pour ce faire, la diplomatie française pourra en particulier être mobilisée à l'occasion de la COP15 ainsi que de la conférence des Nations Unies sur les océans à Lisbonne.

3.5. EAU DOUCE

Nous devons agir pour mieux gérer l'eau douce en Europe. Malheureusement, les dernières décennies ont été marquées par la disparition de nos zones humides (50 % des zones humides françaises ont disparu au cours des 30 dernières années) et une dégradation inquiétante des eaux brutes, polluées par les nitrates et les pesticides issus de nos pratiques agricoles productivistes. Pourtant, pour notre agriculture, notre biodiversité, notre économie et de nombreux pans de notre quotidien, il est indispensable de protéger l'eau en réduisant l'empreinte hydrique de l'agriculture, en évitant les projets d'aménagement qui nuisent aux écosystèmes d'eau douce, en sauvegardant les derniers cours d'eau naturels et en revitalisant les cours d'eau et les plans d'eau.

3.5.1. Garantir un partage durable et équitable de la ressource en eau

Le changement climatique a déjà et aura encore davantage à l'avenir des conséquences importantes sur la disponibilité de la ressource en eau. Dès lors, nous devons nous adapter et nous préparer à un usage sobre et partagé de cette ressource, en respectant le principe cardinal selon lequel la fourniture

²⁶ 16 arrêtés du préfet maritime de Méditerranée

d'eau potable des populations a la priorité sur tous les autres usages. Depuis quelques années, plusieurs projets de retenues d'eau ont émergé, afin de répondre au besoin en eau de certaines cultures agricoles, créant des conflits, parfois graves, avec les parties prenantes non agricoles ou la population. Pour répondre aux nombreux défis liés à l'utilisation durable et équitable de la ressource en eau, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur un cadre permettant la concertation de toutes les parties prenantes. Le WWF France appelle les futurs responsables politiques à **interdire les projets qui ne répondent pas à l'exigence du partage durable et équitable de la ressource et aider à faire émerger des analyses concertées et contradictoires avant de valider tout projet de retenue d'eau.**

3.5.2. Lutter contre les pollutions issues de l'agriculture

D'après le ministère de l'Agriculture, en 2015, 37,1 % des masses d'eau de surface et 30,9 % des masses d'eau souterraine restent affectées par des pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates, pesticides). Les phénomènes d'eutrophisation liés à l'excès de nutriments perturbent l'état des rivières, plans d'eau, estuaires. Pour permettre d'améliorer la qualité des eaux, le WWF France appelle les futurs responsables politiques à mettre en œuvre les mesures de transition des modes de production agricoles. **(cf. proposition 2.2.1.)**

3.6. GUYANE

Plus de 80 000 km² du territoire français est couvert d'une forêt amazonienne encore largement préservée. Contrairement aux autres territoires d'outre-mer européens, la Guyane se caractérise par un ancrage continental particulièrement marqué par la connectivité forestière avec les pays voisins du plateau des Guyanes. Ainsi, aucune politique de préservation de la biodiversité n'a d'impact durable si elle ne s'articule avec les Etats voisins. Alors que la France se targue de jouer un rôle international dans la mise en place de politiques favorables à la biodiversité, la diplomatie française est trop souvent aux abonnés absents sur le plateau des Guyanes, et la dégradation continue des écosystèmes amazoniens de Guyane en est le symptôme quotidien. Deux fléaux impactent la préservation de la biodiversité et obèrent en partie le développement économique de la Guyane : la pêche illégale et l'orpaillage illégal, les deux en provenance des Etats voisins. Ce qui se joue dans le prochain quinquennat sur ces sujets est éminemment politique : le WWF France a constaté en Guyane que des réponses fortes étaient attendues des responsables politiques par les citoyens et acteurs locaux pour que l'Etat français collabore avec ses voisins en termes de respect des zones frontalières, de lutte contre les activités illégales et de protection des populations affectées.

3.6.1. Renforcer la lutte contre l'orpaillage illégal

Présent en Guyane depuis 20 ans, le WWF France alerte sur les risques environnementaux de l'orpaillage illégal.

L'orpaillage illégal continue ses ravages. En dépit des efforts salutaires des opérations Harpie, la présence de plusieurs centaines de mines illégales est devenue un état de fait de plus en plus accepté par les institutions locales, jusqu'au cœur du plus grand parc national français et européen, le Parc Amazonien de Guyane. Pourtant, le diagnostic est connu depuis longtemps, et est régulièrement rappelé par divers analystes (chercheurs, ONG, gestionnaires d'espaces protégés, représentants de l'Etat) : la main-d'oeuvre impliquée dans le fléau de l'orpaillage illégal vient à 90% du Brésil, et la logistique indispensable à ce gigantesque trafic s'appuie à 80% sur des bases-arrières visibles de tous localisées sur la rive surinamaïse du fleuve Maroni. Dans un contexte de passivité diplomatique, et avec l'appui de nouveaux investisseurs, les "garimpeiros" poursuivent depuis plus de vingt ans leurs méfaits, dégradant les forêts guyanaises et réduisant les services écosystémiques dont dépendent les communautés locales. Fin 2021, le fleuve Maroni, frontalier entre le Suriname et la France, charriait une boue compacte, signe de multiples chantiers en amont d'exploitation illégale de l'or. Un minimum de 10 tonnes de mercure est ainsi déversé chaque année dans les cours d'eau de Guyane, finissant irrémédiablement par contaminer les chaînes alimentaires et les populations. Dans un contexte similaire, au Brésil, le Jaguar est le félin sauvage le plus contaminé par le mercure au monde. En Guyane, 90% des poissons Aïmara analysés présentent des taux de contamination supérieurs aux normes de l'OMS. Plus grave, en 2015, 90% des populations du Haut-Maroni avait un taux en mercure dépassant les normes admises. Un sursaut diplomatique inédit est indispensable pour inverser cette tendance. La seule période de baisse avérée de pression d'orpaillage illégal fut constatée en 2016 du fait d'une coopération effective entre le Brésil et la France dans le cadre de l'accord bilatéral de lutte contre l'orpaillage illégal ratifié par les deux gouvernements en 2013. Afin de lutter efficacement contre l'orpaillage illégal, en rappelant que les mines légales n'apportent aucune contribution à la lutte contre ce fléau, le WWF France appelle les futurs responsables politiques à **(1) mettre en oeuvre urgemment l'accord bilatéral de lutte contre l'orpaillage illégal entre le Brésil et la France (2) décliner la récente déclaration conjointe entre le Suriname et la France pour le Maroni en un accord bilatéral de coopération dans la lutte contre les trafics transfrontaliers liés à l'orpaillage illégal ; (3) promouvoir, auprès du Suriname et du Brésil, l'application de la convention de Minamata portant sur l'élimination progressive du mercure avec un appui à la mise en oeuvre ; (4) relancer des démarches de transparence sur l'orpaillage illégal par l'instauration d'un observatoire associant élus locaux, représentants coutumiers, représentants des opérations Harpie et société civile, avec publication d'un bilan biannuel des impacts de l'orpaillage illégal et des efforts de lutte ; (4) accompagner la mise en place de**

mesure de qualité des écosystèmes (turbidité des eaux, déforestation) par les communautés locales volontaires.

3.6.2. Renforcer la lutte contre la pêche illégale

Un constat similaire peut être dressé sur les côtes. En 2000, le WWF France a réalisé, à la demande du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN), un rapport démontrant l'enjeu international autour de la protection, en Guyane, des plus grands sites de ponte au monde pour la tortue luth. La principale menace identifiée sur le terrain était la pêche illégale au filet maillant dérivant, en provenance des pays voisins. Plus de 20 ans après, lors d'un survol aérien en octobre 2021, le WWF France a comptabilisé 27 navires sur la côte : 25 d'entre eux étaient des navires illégaux. En parallèle, la réserve naturelle nationale de l'Amana, qui hébergeait historiquement les plus grands sites de ponte, a vu la population de tortues luth s'écrouler, perdant 90% de ses effectifs en moins de 20 ans. Cette omniprésence de la pêche illégale pose aussi des problèmes pour la principale espèce exploitée (Acoupa) par les pêcheurs côtiers guyanais et en 2012 l'Ifremer indiquait que "si la pêche illégale étrangère était supprimée, la pêche guyanaise serait dans les conditions permettant de s'approcher du rendement maximum durable et donc d'accroître sa rentabilité". Là encore, l'origine de ces problèmes est parfaitement identifiée: ce pillage de nos ressources maritimes provient d'acteurs économiques basés dans les pays voisins.

Afin de lutter efficacement contre la pêche illégale, le WWF France appelle les futurs responsables politiques à : **(1) produire un état des lieux dans la première année du quinquennat sur la pêche illégale dans les eaux guyanaises** depuis 2012 avec des indicateurs de pression de pêche mais aussi d'impacts de ce phénomène, comprenant aussi les tendances depuis les années 2000, puis publication d'un rapport annuel. Ce dernier pourra être alimenté par la mise en place d'un observatoire associant élus locaux, représentants coutumiers, représentants des opérations de lutte et société civile, avec la publication d'un bilan biannuel distinct sur les impacts de la pêche illégale et des efforts de lutte ; **(2) déployer des moyens de contrôle sur les estuaires du Maroni**, fleuve transfrontalier avec le Suriname, et de l'Oyapock, transfrontalier avec le Brésil, zones prioritaires d'intervention identifiées dès 2000 et transmettre à l'Agence européenne de contrôle des pêches la déclaration annuelle de l'ensemble des pavillons interceptés illégalement dans les eaux françaises de Guyane ; **(3) pérenniser la Conférence annuelle à haut niveau des pays du Plateau des Guyanes** (Brésil, Surinam, Guyana, France) **pour la préservation de la biodiversité amazonienne.**

3.6.3. Faire de la Guyane une priorité du quinquennat pour un développement économique et social respectueux de l'environnement

Bien que lourdement impactée par les trafics liés à l'orpaillage et la pêche illégale, la Guyane demeure un territoire à très fort potentiel de développement socio-économique soutenable. Cette situation doit se traduire urgemment sous forme de projets de développement aux côtés des autorités locales. Au début du précédent quinquennat, prospections pétrolières, mine industrielle et production électrique au fuel étaient les grands projets "structurants" annoncés pour l'Amazonie française. Cinq ans plus tard, grâce notamment à la mobilisation de la société civile, aucune de ces impasses n'a vu le jour. Alors que le projet de mine industrielle Montagne d'Or notamment a démontré l'inanité du développement minier industriel en termes de développement du territoire et son incohérence avec les ambitions climatiques et environnementales locales et nationales, il est indispensable de répondre aux aspirations de développement socio-économique du territoire, d'autant plus qu'une très forte croissance démographique est attendue dans les décennies à venir (doublement de la population d'ici 2040). Le WWF France a commandé une analyse macroéconomique sur l'avenir de l'Amazonie française²⁷, laquelle conclut que le secteur extractif, parmi les 36 secteurs étudiés, est le secteur ayant les plus faibles effets d'entraînement sur le reste de l'économie guyanaise. Pour une augmentation de production équivalente, le secteur extractif générerait une augmentation de valeur ajoutée et d'emplois 4,4 fois inférieure à celle du secteur agriculture-sylviculture-pêche. Son effet d'entraînement sur l'économie locale est comparable à celui de l'administration publique, un secteur non marchand.

Au regard des faibles retombées économiques de ce secteur pour la Guyane, de son impact environnemental fort et du risque industriel qu'il génère, le WWF France appelle les futurs responsables politiques à empêcher le développement de mines industrielles. Il s'agit de **(1) réaffirmer l'opposition de l'Etat au projet de mine industrielle Montagne d'Or**, qui n'est pas compatible avec la protection de l'environnement comme en a récemment délibéré la Commission départementale des mines en refusant le renouvellement des deux concessions **(2) interdire l'utilisation du cyanure²⁸ dans l'exploitation minière**, conformément aux résolutions votées par le Parlement européen²⁹ **(3) interdire la création de fosses minières industrielles à ciel ouvert** qui présentent de nombreux risques

²⁷ Le potentiel de développement économique durable de la Guyane, Rapport du WWF France avec Deloitte, novembre 2018

²⁸ Le cyanure est une substance chimique extrêmement toxique, utilisée depuis la fin du XIX^{ème} siècle dans l'industrie de l'extraction de l'or, dont les effets sur l'environnement, la santé humaine et la diversité biologique sont potentiellement catastrophiques et irréversibles.

²⁹Résolution du Parlement européen du 5 mai 2010 sur l'interdiction générale de l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière de l'Union européenne

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-7-2010-0145_FR.html?redirect

Résolution du Parlement européen du 27 avril 2017 sur la mise en œuvre de la directive sur les déchets de l'industrie extractive (2006/21/CE) (2015/2117(INI))

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2017-0199_FR.html

(risque de rupture de barrages, drainage minier acide, pollution liée aux déchets...) **(4) assurer une meilleure prise en compte de l'avis des populations locales** afin qu'un projet ne puisse pas voir le jour sur un territoire sans leur accord.

Les futurs responsables politiques doivent apporter les moyens de dessiner un nouvel avenir pour la Guyane à travers des priorités économiques respectueuses de l'environnement. L'analyse macroéconomique commandée par le WWF sur le potentiel de développement durable de la Guyane confirme la faisabilité d'un développement centré sur les intérêts des populations locales et conciliable avec des ambitions environnementales fortes. Elle dresse un panorama de **10 secteurs stratégiques pour ce territoire (agriculture et élevage, pêche, agroalimentaire, bois, tourisme, énergies renouvelables, audiovisuel...)** à soutenir en priorité pour atteindre les objectifs fixés. Si ces 10 secteurs d'activités prioritaires étaient accompagnés par des plans spécifiques et des investissements structurels dans les infrastructures et les services publics, conformément au Plan d'Urgence pour la Guyane et s'ils s'inscrivaient dans un plan de développement du territoire structuré autour d'objectifs stratégiques (réduire l'économie illégale, diminuer la dépendance de l'économie guyanaise aux importations, autonomie alimentaire et énergétique...), l'étude conclut à la possibilité d'obtenir un « choc économique » répondant au quintuple défi économique, social, environnemental, démographique et sociétal du territoire.



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

www.wwf.fr

**Pour plus
D'informations:**

Pierre Cannet

Directeur du plaidoyer et des
campagnes

pcannet@wwf.fr

06 24 96 75 20

Juliette Kacprzak

Chargée de plaidoyer

jkacprzak@wwf.fr

06 17 84 66 93

Arnaud Gilles

Chargé de plaidoyer

agilles@wwf.fr